

DÉBAT PUBLIC

Atelier en ligne "Zones propices à l'éolien en mer et zones de protections fortes : quels enjeux pour l'interfaçade Nouvelle-Aquitaine et Bretagne - Pays de la Loire ?"

Compte-rendu intégral Lundi 8 avril 2024

SALLE/ADRESSE :	En ligne
PARTICIPANTS :	92 participants
DÉBUT > FIN :	18 h 00 à 20 h 30

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme	Julie DUMONT	Déléguée régionale Bretagne
Mme	Karine BESSES	Déléguée régionale Nouvelle Aquitaine

Animation :

Mme	Valentine COUMERT	Eclectic Experience
-----	-------------------	---------------------

Intervenants :

Mme	Estelle GODARD	DIRM NAMO
M.	Laurent COURGEON	DIRM SA
Mme	Hélène MORIN	DREAL Pays de la Loire
M.	Jonathan LEMEUNIER	DREAL Nouvelle-Aquitaine
M.	Étienne SERRES	RTE
M.	Yannick MOREAU	Maire des Sables-d'Olonne
M.	José JOUNEAU	Président du Comité des pêches de Pays de la Loire
M.	Philippe MICHAUD	Président du Comité des pêches de Charente-Maritime
Mme	Magali LASSERRE	Comité des pêches de Nouvelle-Aquitaine
M.	Frédéric SUIRE	Commission nationale des granulats marins
M.	Antoine MONTEILLET	France Renouvelables
M.	Christophe LE VISAGE	FNE
Mme	Marie-Dominique MONBRUN	FNE
M.	Matthieu MONNIER	France Renouvelables
M.	Vincent GOUSSIN	DGEC
Mme	Mireille BOURDON	FNE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Bienvenue à toutes et à tous. Merci de vous être connecté pour ce webinaire du débat public, la mer en débat. C'est un webinaire un petit peu particulier ce soir, qui arrive déjà après deux longs mois de débat. Et, c'est un webinaire qui concerne deux façades du débat public la mer en débat : la façade Nouvelle-Aquitaine et la façade Bretagne Pays de la Loire, pour parler justement des enjeux au croisement de ces deux façades. Donc, nous allons avoir des intervenants qui représenteront différents territoires de Nouvelle-Aquitaine, de Bretagne et Pays de la Loire.

Je me présente. Je suis Valentine COUMERT du Groupement WDPE qui accompagne la CNDP dans l'organisation de ces webinaires. Donc, j'animerai le webinaire de ce soir aux côtés de Karine BESSES et Julie DUMONT, respectivement déléguées régionales CNDP des régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine.

Et, je vais vous présenter rapidement le déroulé de notre réunion de ce soir, qui durera environ 2 h 30. Donc, on doit se quitter à 20 h 30. On fera en sorte de ne pas trop déborder, malgré un programme chargé, comme vous allez le voir, du fait notamment de nombreux invités qui seront invités à présenter leur point de vue sur le débat, et sur ses enjeux interfaçades.

Donc, on va commencer par 15 minutes d'accueil et d'introduction, notamment avec une prise de parole de la CNDP pour cadrer un petit peu le webinaire de ce soir. Ensuite, nous passerons à une trentaine de minutes dédiées aux interventions de la maîtrise d'ouvrage. Je vois déjà qu'il y a une main levée côté CNDP. Nathalie. Non, c'est bon. Donc, on aura trois interventions de la maîtrise d'ouvrage, avec les représentants des directions interrégionales de la mer, DIRM NAMO et Sud-Atlantique ; également, deux intervenants des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les DREAL, pour les deux régions. Et, une intervention de RTE.

À la suite de ces trois interventions, on aura un petit temps pour vous donner la parole de manière écrite. On vous invitera, tout au long de ces interventions à partager vos questionnements, vos réactions, vos avis dans le Chat. Donc, n'hésitez pas à l'utiliser. Il est fait pour ça le Chat textuel qui apparaît dans les fonctionnalités, en bas de votre écran, car nous sommes nombreux. Donc, on ne pourra pas prendre beaucoup de prises de parole, pendant les temps en plénière. Donc, posez vos questions via le Chat. Nous en ferons le relais. Il y aura une synthèse du Chat, pour poser vos questions et réactions à la présentation de la maîtrise d'ouvrage.

Ensuite, on passera à un temps dédié plutôt à la parole aux acteurs des territoires ; donc, avec l'Association nationale des élus des littoraux, les comités des pêches Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Charente-Maritime, le Conseil régional de la conchyliculture de Charente-Maritime, la Commission nationale sur les granulats marins, France renouvelable pour représenter l'éolien, et France nature environnement. Donc, une série d'interventions plutôt courte et rythmée pour que l'ensemble des acteurs puissent nous donner leur point de vue, en réaction à ce qu'aura présenté la maîtrise d'ouvrage sur les enjeux du débat.

À la suite de ça, on passera dans un temps en sous-groupe, pour donner la parole ensuite à l'ensemble des participants pour débattre, discuter de ce qui aura été exprimé par la maîtrise d'ouvrage et les acteurs. Et, recueillir un petit peu vos questionnements, vos préconisations et vos avis sur les enjeux centraux du débat. Donc, ça durera à peu près 40 minutes. À la suite de ça, on reviendra en plénière pour restituer ce qui se sera dit en sous-groupes, et entendre en retour, en réaction, à nouveau la maîtrise d'ouvrage et les acteurs, pour répondre aux questionnements qui auront pu émerger pendant les temps en sous-groupes. Ensuite, on s'orientera tout doucement vers la conclusion de ce webinaire à 20 h 30.

Vous voyez un planning, un programme assez dense. Donc, je me permettrai, je m'en excuse d'avance, d'être un peu stricte sur les temps de parole, parce qu'il y a beaucoup de prises de parole prévues. Avant de passer la parole aux équipes du débat, je me permets de vous présenter les petites règles du jeu pour ce soir.

- Écoute et accueil respectueux de la parole. On vous demande juste de respecter aussi bien l'équipe d'animation que les intervenants, mais aussi toute prise de parole des participants

pendant les sous-groupes. Donc, restez respectueux. On y fera aussi attention dans le Chat. Comme je vous le disais, vous aurez la parole pendant les temps en sous-groupes. Mais, avant cela, n'hésitez pas à utiliser la fonctionnalité du Chat. Par ailleurs, on tiendra compte de l'intégralité de ce qui aura été exprimé, à la fois dans le Chat, à la fois dans les sous-groupes. Tout sera pris en note. Et, tous ces éléments seront intégrés dans le compte-rendu final du débat. Donc, ne vous inquiétez pas, si vous n'avez pas pu exprimer quelque chose à l'oral en plénière. Tout ce qui sera dit dans le Chat et dans les sous-groupes sera pris en compte.

- Je l'ai déjà dit, attention à vos prises de parole les plus concises possible.
- Enfin, la réunion est enregistrée. Vous avez dû le voir quand vous vous êtes connecté. Un message d'info est apparu sur votre écran. Et, l'enregistrement ainsi que les supports prises de note des temps en sous-groupes seront disponibles sur le site du débat, quelques jours après.

Voilà pour les règles du jeu de ce soir. Je ne vais pas m'éterniser plus longtemps, pour que l'on puisse passer rapidement dans le vif du sujet. Mais, avant de passer la parole à la CNDP, on voulait faire un petit sondage, pour faire connaissance avec les participants qui sont connectés ; notamment savoir d'où vous venez, pour savoir les départements qui sont les plus représentés, géographiquement la manière dont sont représentés les participants présents. Et, les fonctions représentées. Donc, on vous a demandé si vous participez en tant que professionnel de la mer, acteur engagé pour la protection du littoral, chercheur, acteur scientifique, habitant, élu, agent de secteur public ou autre. Je vous laisse répondre aux deux questions du sondage qui ont dû s'afficher sur votre écran. On attend que tout le monde puisse répondre. Ensuite, on vous partagera bien évidemment les résultats.

Avant le partage du résultat, je rappelle juste un tout petit mot à la régie d'enregistrer les résultats du sondage, pour que l'on puisse avoir une vision des participants ce soir au webinar. Je vois que nous avons eu 50 réponses sur 72. Ça ne bouge plus trop. Je pense que l'on peut partager les résultats. On voit que 18 % d'entre vous viennent de Bretagne, 25 % de Loire-Atlantique, donc assez logiquement les départements proches de l'interfaçade sont bien représentés ; 10 % de Vendée, 24 % de Charente-Maritime, 14 % de Gironde et 10 % d'autres départements ou autres régions. Côté métiers ou en tout cas le titre auquel vous vous êtes connecté, on a une belle représentation des professionnels de la mer : 16 personnes ; 13 personnes engagées pour la protection du littoral et de la biodiversité ; 3 chercheurs ou acteurs scientifiques ; 7 habitants, plaisanciers ; 2 élus ; et 9 agents du secteur public. On peut arrêter le partage. Merci beaucoup d'avoir répondu à ce sondage.

Sans plus attendre, je vais laisser la parole à Julie DUMONT, déléguée régionale CNDP de Nouvelle-Aquitaine, pour nous présenter un petit peu le débat, la mer en débat.

Mme Julie DUMONT, Déléguée régionale, CPDP

Merci beaucoup. Bonjour à tous. Merci de votre présence nombreuse à cette réunion. Je ne vais pas être très longue, simplement rappeler qu'on est vraiment sur un débat unique qui se déploie aujourd'hui sur les quatre façades simultanément. Et, aujourd'hui, on a la chance de pouvoir discuter de l'interfaçade sur la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine. C'est une occasion d'aborder tous les sujets qu'on a déjà pu aborder, mais de manière plus ciblée par façade. Donc, de croiser les regards. C'est quelque chose qui était attendu. C'est un débat relativement unique aussi, dans la mesure où nous avons de multiples enjeux, des questions qui sont posées par l'État pour la révision des documents stratégiques de façade. On avait, pendant le débat d'Oléron, entendu cette demande d'avoir une vision transversale, d'avoir une vision planification. Et, de ne pas traiter l'éolien uniquement pour ce qu'il a porté à la transition énergétique. Et, de bien prendre en considération toutes les autres activités. Donc, c'est exactement l'objet de ce débat. Il va aborder de nombreux sujets, à la fois ceux que l'on a pré-identifiés en étude de contexte, mais également les sujets qui sont portés directement par les publics.

À l'issue de ce débat, les équipes de la CNDP vont rédiger le compte-rendu. On a deux mois pour le faire. Et, dans les trois mois qui suivront, c'est la réponse de la maîtrise d'ouvrage qui paraîtra. C'est un débat qui vient alimenter la réflexion de l'État et de RTE sur la planification maritime, au titre à la fois de

l'éolien, mais pas que. Vous avez plusieurs enjeux qui sont identifiés. Trois questions principales sont posées dans ce débat.

- D'abord, la protection de la biodiversité et le maintien du bon état écologique de la mer, voire la restauration du bon état écologique de la mer.
- On a également la contribution de l'éolien en mer à la transition énergétique qui est un enjeu phare, et qui a déclenché la saisine de la CNDP par l'État et RTE ; ce projet d'installer 45 gigawatts de puissance sur les façades maritimes françaises métropolitaines. On a également d'autres enjeux qui viennent s'ajouter à tout ça. Bien entendu, les représentations de la mer. Comment les citoyens aujourd'hui perçoivent-ils cet espace ? Mais, aussi les évolutions et les impacts des activités humaines, puisque cette planification se fait aussi dans l'esprit d'un partage ; partage de l'espace ; partage des fonctionnalités de la mer, tout en préservant l'environnement.
- Et, une question qui revient assez souvent, qui est un enjeu phare également, c'est les processus de gouvernance, les processus de décisions, et la manière dont sont associés les différents acteurs.

À ces enjeux que l'on a pré-identifiés, il y a tous les enjeux qui se sont révélés pendant ce débat, puisque nous sommes maintenant à trois semaines de la fin du débat. Et, beaucoup de nouveaux enjeux, en tout cas, ont pu être identifiés. Je pense notamment au recul du trait de côte, aux risques de submersion, au maintien de certaines activités professionnelles ou au développement de filières ; d'autres enjeux qui sont apparus dans ce débat.

Voilà pour la toute petite introduction. Je vais céder la parole à Karine BESSES, ma collègue de Bretagne.

Mme Karine BESSES, Déléguée régionale, CPDP

Merci, Julie. Je rectifie juste. C'est la façade NAMO. Donc, c'est Bretagne et Loire-Atlantique. Je suis déléguée régionale de la Bretagne. Effectivement, c'est même plus. La Loire-Atlantique est concernée par cette interfaçade.

Rapidement, ce webinaire est vraiment l'idée d'éclairer le public. Je fais cadrage aussi pour éclairer le public, parce qu'on a beaucoup d'acteurs qui sont présents, et qui vont parler. Mais, il y a aussi le public un peu moins habitué à toutes ces questions. Que ce public qui est moins acteur ou usager direct de la mer n'hésite pas à prendre la parole également. Je cadre un petit peu aussi pour tout le monde, pour que tout le monde ait le même niveau de connaissances. Ça vient à la fin du débat, comme le disait Julie. L'objectif est vraiment d'aborder collectivement les enjeux interfaçades posés par le débat. La coordination interfaçades, puisque les DSF, les documents stratégiques de façade, sont faits sur chacune des quatre façades françaises. Donc, cette coordination interfaçade est faite par l'État. Et, il y a déjà des choses communes, au-delà de ça. Il y a un Conseil de coordination portuaire qui a été créé. Il y a des espaces aussi de protection à cheval sur les deux zones. Donc, ils sont aussi gérés en commun. Il y a des études communes à venir. Donc, il y a des choses qui sont déjà communes. Mais, en tout cas, ça a été une demande forte de l'État et des acteurs usagers, de permettre ce dialogue « transfrontière » entre la façade NAMO et SA.

Comme le disait Julie, on a voulu faire ça aussi. La gouvernance est un sujet fort du débat. C'est la manière dont on articule l'ensemble des niveaux qui vont impacter la mer, la manière de concilier la protection de l'environnement, les activités, le développement des énergies renouvelables marines. Et, comment concilier les différentes couches ? C'est beaucoup arrivé. Donc, effectivement, ce séminaire va mettre un peu la lumière sur ça.

L'idée est vraiment que ces nombreux points résumés en trois points.

1. La protection de l'environnement.
2. L'articulation des activités.
3. L'implantation éventuelle de nouveaux parcs.

Ça dépasse effectivement les frontières. Sur la protection de l'environnement, effectivement, le golfe de Gascogne est un écosystème qui est continu, qui ne connaît pas les frontières. Et, il est commun à

diverses divisions administratives, façades, départements, régions. Et, il y a des interactions très fortes entre les activités en mer, puisqu'il y a des activités des acteurs qui sont plutôt NAMO, et qui viennent faire des activités comme la pêche en SA et vice-versa ; sur les granulats également. Donc, il y a des interactions très fortes également par rapport à la terre. Elles peuvent aussi impacter, parce qu'on a une qualité des eaux qui est principalement dépendante des activités à terre. Là, on a le bassin Loire — Bretagne qui va aussi impacter NAMO et Sud-Atlantique. Sud-Atlantique va aussi avoir son bassin à [inaudible], qui est peut-être moins impactant pour NAMO. Mais, en tout cas, il y a déjà du travail commun entre les zones de mer et les zones de terre, et ces grands bassins hydrauliques à terre.

Il y a aussi diverses zones de protection, sur la protection de l'environnement. Il y a deux sites Natura 2000. Il y a la réserve naturelle de la baie d'Aiguillon. Il y a le parc naturel marin estuaire de la Gironde et mer des Pertuis. Il y a des études en cours dans ce parc, sur l'analyse notamment des risques pêche. Il y a un certain nombre de travaux qui se font en commun. Il y a la convention OSPAR, convention pour la protection de l'environnement marin, commune aux deux façades. Il y a un plan d'action qui doit développer des plans d'action, qui doit évaluer le milieu marin périodiquement. Il y a déjà un certain nombre d'outils. Et, il y a des enjeux très forts sur l'environnement, puisque c'est un carrefour ornithologique d'importance internationale. Il a un rôle majeur pour le maintien des populations des oiseaux marins. Il y a aussi des questions sur les grands dauphins, les marsouins. C'est pour ça notamment que les sites Natura 2000 ont été créés ; avec le plan cétacés aussi qui a été fait par le gouvernement, pour limiter la capture des dauphins. Il y a des problématiques de stocks aussi, notamment sur la sole ; le stock des ressources halieutiques. Et, il y a un impact des activités à terre, comme je vous le disais. En fait, il y a un enjeu vraiment environnemental important. Et, il y a cette question d'étendre ces zones de protection forte. Il y a des zones de protection qui ont déjà été discutées, lors de précédents travaux des documents stratégiques de façade. Et, de nouvelles ; il s'agit bien d'en discuter aussi ce soir.

Sur les activités, elles sont très nombreuses : 350 navires de pêche sur toute la façade, avec beaucoup de pêcheurs, notamment Loire-Atlantique et Bretagne, qui viennent pêcher en Sud-Atlantique, et sans doute aussi vice-versa. Il y a des zones de tensions aussi. Il y a des historiques aussi de tensions sur les pêches et les différents usages de pêche entre les façades ou entre les régions. Donc, il y a aussi cet impact de l'éolien sur l'activité dans un golfe de Gascogne très riche en ressources halieutiques de valeur ajoutée. Et, bien sûr, il y a une soixantaine de ports. Il y a des activités de loisirs très importantes, le tourisme aussi, et l'extraction de granulats. On va en parler.

Pour finir, sur l'éolien et le raccordement, il nous semblait important aussi qu'il y ait cette nouvelle présentation ; puisque, notamment, les propositions sur la façade NAMO de positionnement des parcs éoliens sont arrivées relativement tardivement, en mars. Il y a eu beaucoup de réactions sur ces propositions. C'est l'occasion d'en discuter ce soir. Mais, bien sûr, l'idée est de ne pas discuter forcément que de ces aspects, et de bien prendre en compte l'ensemble des enjeux et des continuités sur les interfaçades.

Et, c'est l'une des premières fois qu'on va en parler dans le débat : ce projet de liaison Loire-Atlantique. Si l'on implante des parcs, il y a cette problématique de raccordement. Donc, ce projet de liaison Loire-Atlantique – GILAT, RTE nous expliquera aussi les implications que ça a, ce que ça peut apporter sur le raccordement des parcs.

Voilà un petit peu pour brosser rapidement. Pour réfléchir à tout ça, on a proposé à l'État et RTE de partager les zones de développement des nouveaux parcs éoliens et de leur accordement. Et, qu'ils expliquent les critères sur lesquels ils se sont basés jusqu'à présent. On rappelle bien que ce sont des propositions. On est en phase de débat. Ce sont bien des propositions. Et, également, de partager des outils de protection de la mer qui concernent les deux façades et leurs activités ; et, notamment le développement de ces zones de protection forte telles qu'elles ont déjà été un peu réfléchies, telles qu'elles vont continuer à être réfléchies. Et, nous avons proposé à chaque acteur — vous avez vu, il y a de nombreux acteurs qui vont intervenir — de pouvoir donner leurs propres enjeux et problématiques sur les trois thèmes : protection de l'environnement ; articulation des usages ; et implantation potentielle

de nouveaux parcs. Donc, il s'agit bien d'avoir un peu ces trois thèmes en tête. On remercie d'avance le maître d'ouvrage et tous les intervenants de leur intervention à venir. Merci.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup, Karine et Julie, pour cette introduction/présentation du débat. Du coup, on va passer justement aux présentations/propositions de l'État et de RTE, sur les sujets qui viennent de nous être présentés par Karine. Je vais laisser la parole aux représentants des DIRM et DREAL des deux régions. Nous avons madame Estelle GODARD et Laurent COURGEON pour les DIRMS ; Hélène MORIN, Lucie TRULLA et Jonathan LEMEUNIER pour les DREAL des deux régions. Je sais que vous avez préparé ensemble la présentation. Donc, je vous laisse la dérouler.

Mme Estelle GODARD, DIRM NAMO

Bonjour à toutes et tous. Merci. Effectivement, on va avoir une première partie de présentation à deux voix avec mon collègue, Laurent COURGEON. Je suis Estelle GODARD. Je suis responsable de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral à la DIRM Nord Atlantique Manche ouest. Madame BESSES a déjà brossé le décor des enjeux interfaçades de façon relativement exhaustive.

En préambule, quand même, on souhaitait rappeler qu'on est ce soir sur un webinaire qui porte sur nos deux façades Nord Atlantique Manche ouest et Sud-Atlantique. Elles couvrent trois régions : la Bretagne ; Pays de la Loire ; et Nouvelle-Aquitaine. C'est en fait un espace sur lequel on a déjà des travaux en commun, et des enjeux en commun que l'on a identifié, en tout cas, entre les services de l'État ; notamment, parce que cet espace correspond à la sous-région marine golfe de Gascogne, pour laquelle les services de l'État rapportent auprès de la Commission européenne sur les sujets de bon état de l'environnement marin. Par ailleurs, en termes aussi de gouvernance administrative, cet espace Atlantique est sous la coordination d'un préfet maritime qui est basé à Brest. On a donc bien deux documents stratégiques de façade différents, mais d'ores et déjà des instances de gouvernance qui travaillent ensemble, et qui permettent d'appréhender les enjeux de façon articulée entre nos deux façades. Et, notamment parce que les enjeux communs sont assez nombreux — madame BESSES, vous les aviez cités — je complèterais en évoquant les sujets des transports maritimes. Les flux sont conséquents sur ces côtes atlantiques. On a aussi des ports, notamment pour citer les grands ports, de Bordeaux et de Saint-Nazaire. Ils ont une place importante à l'échelle des deux façades, mais également à l'échelle nationale. On a également des enjeux de sécurité, défense, qui sont assez communs aux deux façades. Et, sur les sujets d'environnement, cela a déjà été dit. Des sites Natura 2000 au large mer celtique et talus golfe de Gascogne et récif du talus du golfe de Gascogne qui sont partagés entre les deux façades, et le parc naturel marin estuaire Gironde de mer des Pertuis également.

Je vais poursuivre avec le rappel de grands objectifs et des attentes de la maîtrise d'ouvrage. En ce qui concerne la mise à jour des stratégies de façades maritimes, c'est vrai que l'on arrive un peu en fin de débat. Pour celles et ceux qui ont suivi les différentes réunions, ce sont des présentations, des illustrations que vous avez certainement déjà vues. Mais, ça nous importait en tant que maîtrise d'ouvrage de rappeler le cadre général de ce débat. Et, donc d'indiquer que les premières attentes de la maîtrise d'ouvrage, par rapport au débat public, visent à ce que ce débat puisse contribuer à la mise à jour des stratégies de façades maritimes. Donc, à la fois la stratégie Nord Atlantique Manche ouest et

Sud Atlantique. Cette mise à jour doit s'inscrire dans les priorités de la stratégie nationale mer et littoral qui sont au nombre de quatre.

- Viser la neutralité carbone.
- La protection de la biodiversité.
- L'équité également.
- Et, le fait que cette mise à jour de la stratégie et la planification maritime puissent permettre un développement économique, notamment des territoires, et contribuer aussi à la souveraineté nationale.

Quand on parle de mise à jour des stratégies de façades maritimes, on s'intéresse à deux grands éléments.

- D'une part, mettre à jour les enjeux et les objectifs.
- Et, également mettre à jour les principes de cohabitation entre les différents usages de la mer et les enjeux environnementaux.

Quand on parle de cohabitation des activités maritimes, c'est cette notion de pouvoir gérer durablement dans le temps, et en l'espèce les activités maritimes, à la fois les activités existantes et émergentes. Et, en ce qui concerne la mise à jour des deux stratégies de façades qui nous concernent, d'avoir aussi une vision intégrée et partagée des activités maritimes de part et d'autre de la frontière entre nos deux façades.

Très rapidement, ce petit schéma. Comme vous le savez, les activités en mer sont multiples, entre les activités historiques comme la pêche côtière, la perche au large ou le transport maritime, les activités nautiques également, et bien d'autres ; et des activités également émergentes ou en tout cas qui vont se développer dans le futur, notamment les parcs éoliens en mer. On est face à des activités qui sont pour certaines mobiles ou pour d'autres plutôt fixes. Et, ont besoin d'utiliser l'espace marin de façon différente, en surface ou au niveau de la colonne d'eau. Et, qui ont aussi besoin d'avoir une perspective dans le temps de leur occupation de l'espace maritime. Donc, c'est tout l'enjeu de la planification maritime. Là, c'est tout l'enjeu de la mise à jour de la stratégie de façade. C'est la manière dont on arrive à faire en sorte d'édicter des règles de cohabitation durable des usages, pour répondre aux enjeux sur la mer et le littoral de transition énergétique souveraineté, équité, dont je vous ai parlé avant, tout en garantissant que le développement de ces activités soit compatible avec l'atteinte du bon état écologique du milieu marin.

Sur les deux stratégies de façades à mettre à jour, on doit répondre à ces différents enjeux. Et, à travers un outil que l'on appelle la carte des vocations que la stratégie de façade Nord Atlantique Manche ouest et Sud-Atlantique doivent mettre à jour, en tenant compte des enjeux et des activités qui sont communes et partagées entre nos deux façades. Je vais donner la parole à Laurent COURGEON.

M. Laurent COURGEON, DIRM SA

Merci, Estelle. Bonsoir tout le monde. En ce qui concerne la dimension environnementale de la planification, elle constitue, comme l'a dit Estelle, l'un des piliers de la politique publique maritime. Et, elle repose d'abord sur la connaissance du milieu et d'un diagnostic périodique. Ce diagnostic est étudié et réalisé sur l'ensemble des compartiments du milieu marin, à l'échelle de la sous-région marine golfe de Gascogne, c'est-à-dire à l'échelle de la région maritime commune aux deux façades Sud-Atlantique et Nord Atlantique Manche ouest. Et, donc des rapports scientifiques sont produits par les grands organismes scientifiques nationaux. Et, les principaux résultats d'ailleurs sont présentés dans le cadre des documents qui ont été mis à disposition pour le débat. Vous les retrouvez en synthèse. Je crois que c'est dans une des fiches de l'annexe 11. L'ensemble des établissements publics nationaux, cette fois-ci, ont contribué à cette dimension. Ce ne sont pas des travaux qui sont faits de manière régionale, par façade. Ce sont des travaux qui sont faits, coordonnés par le muséum d'histoires naturelles, l'IFREMER, le SHOM, le BRGM, l'ANSES pour les contaminants. Ce qui alerte un peu, ce qui est intéressant d'être dit, c'est que d'abord ce travail est fait de manière périodique. Tous les six ans, des pages de temps sont étudiées pour travailler sur ces résultats.

Ces résultats témoignent de la nécessité de poursuivre la connaissance, pour couvrir l'ensemble des lacunes. On le voit apparaître sur deux petits camemberts que j'ai extraits des données qui sont dans

le document du maître d'ouvrage. On voit, notamment pour les stocks de la sous-région marine golfe de Gascogne, à la date du rapport produit par l'IFREMER, que plus de la moitié des stocks n'était pas évaluée. Évidemment, c'est des questions qui doivent questionner, pour poursuivre l'effort de connaissance par rapport à ces compartiments.

On constate également qu'il y a un certain nombre d'objectifs, en tout cas de résultats, qui sont préoccupants. Et, ils nécessitent qu'un certain nombre de pressions soient diminuées, au regard justement de ces résultats. Un des premiers piliers de travail, dans le cadre de cette stratégie de façade maritime, est d'étudier à améliorer les objectifs écologiques qu'on assigne, pour atteindre, tendre vers le bon état écologique.

La diapositive suivante donne une autre approche de la recherche de l'atteinte de bon état écologique. C'est le développement d'outils qui ont été proposés par le législateur, en protégeant certains secteurs, de manière plus forte, sous la forme de zones de protection forte. Donc, les zones de protection forte, vous en avez entendu parler dans le débat. Ce sont des zones, des espaces naturels qui réunissent des critères pour diminuer une pression sur un secteur, où l'on constate des enjeux forts en matière de biodiversité. Il faut disposer de mesures de gestion et de réglementation qui permettent de faire baisser la pression constatée. Il faut s'appuyer sur un document de gestion et bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle.

La diapositive suivante vous présente les valeurs qui nous ont été demandées de rechercher, dans le cadre de la planification maritime, en termes de protection forte. Pour ce qui concerne SA, peut-être qu'Estelle pourra le préciser plus tard. Pour ce qui concerne SA, 10 % de zones de protection forte ; 3 % sur notre zone Sud-Atlantique, c'est 3 % de 90 000 kilomètres carrés, soit environ 3 000 kilomètres carrés. Donc, ce sont des surfaces très importantes que l'on recherche à identifier.

On peut passer à la diapositive suivante. Je vais redonner la parole à Estelle, parce qu'on vous vous présenter successivement la carte des enjeux environnementaux pour NAMO, puis celle pour SA.

Mme Estelle GODARD, DIRM NAMO

Merci, Laurent. Dans le cadre du débat public, l'État a versé au débat une cartographie des enjeux environnementaux d'intérêts pour la protection forte. Vous avez projeté la cartographie de ces enjeux pour notre façade Nord Atlantique Manche ouest. Rapidement, vous avez deux types d'enjeux environnementaux qui sont représentés, d'une part sur le côtier. Le jeu des pastilles, les pastilles font écho, reprennent les secteurs d'études protection forte qui ont été adoptés en 2022, dans le cadre de la stratégie de façade maritime premier cycle. Ils sont en cours de déploiement à l'échelle de la façade. Cette représentation visait à indiquer au public qu'on ne part pas de rien sur la façade NAMO et sur la façade SA. Et, sur le secteur côtier, un certain nombre de secteurs d'études pour la protection forte ont pu déjà être identifiés.

En revanche, pour nous permettre d'atteindre les objectifs de 3 % de l'espace maritime labellisé à terme en protection forte, il convient d'aller rechercher des enjeux environnementaux complémentaires, qu'on n'avait pas identifiés au premier cycle. C'est notamment le cas des enjeux environnementaux au large. Ce sont les aplats jaunes que vous voyez. Elles couvrent les enjeux des sous-zones récifs des sites Natura 2000, mais également les écosystèmes marins vulnérables, au sens de la réglementation européenne pêche en eau profonde. Ces aplats jaunes couvrent les enjeux récifs, mais également des enjeux mammifères marins au droit de ces sous-zones récifs.

Dernière précision, ces secteurs d'études zones de protection forte sont situés dans les aires marines protégées que vous voyez ici sur la carte en aplat vert ; sachant qu'environ 50 % de l'espace maritime Nord Atlantique Manche ouest sont couverts en aires marines protégées.

Enfin, comme l'on est sur un webinaire sur les enjeux interfaçades, vous indiquer sur les secteurs d'études qui étaient adoptés en 2022, dans les Pays de la Loire, qui sont les pastilles bleues, vous voyez qu'on a identifié des enjeux environnementaux d'intérêts, sur le territoire du parc naturel marin. Donc, ces enjeux ainsi que les mesures qui pourraient être associés à de la protection forte sont en cours de travail et de discussion, au sein de l'instance du parc estuaire naturel marin, en continuité avec la façade Sud Atlantique. Et, vous pouvez voir également que l'on a, sur les enjeux au large, ici en représentation ça ne se voit pas très bien, mais une petite trame jaune, dont vous pourrez constater la

continuité ensuite avec les enjeux environnementaux d'intérêts pour la protection zone sur la façade Sud Atlantique. Laurent, je te laisse poursuivre.

M. Laurent COURGEON, DIRM SA

Sur la façade Sud-Atlantique, on est parti d'un principe identique. C'est de travailler d'abord sur la préservation des enjeux forts ou majeurs. De la même manière que le travail a été fait sur la sous-région marine golfe de Gascogne, pour la qualification des différents compartiments, l'identification des enjeux forts ou majeurs figure déjà dans le précédent document stratégique de façade. Et, ils ont fait l'objet d'une mise à jour par l'Office français de la biodiversité pour l'ensemble des façades maritimes. Donc, on part, en fait, de travaux qui ont été faits au niveau national, et qui portent sur notre façade, puisqu'on a identifié un certain nombre de sites.

Ensuite, le principe qu'on a retenu, c'est la représentativité de l'ensemble des compartiments de ces enjeux forts ou majeurs, dans les secteurs que l'on va proposer. Et, le troisième principe est de tenir compte des concertations qui sont déjà engagées, notamment dans les parcs naturels marins. Donc, il y a un travail important qui est conduit dans les parcs naturels marins. Donc, je ne vais pas parler d'Arcachon puisqu'il ne concerne pas l'interfaçade. Mais, le parc marin de l'estuaire de la Gironde, la mer des Pertuis, conduit son propre travail avec des discussions qui seront, bien sûr, intégrées dans nos conclusions.

Comme l'a dit Estelle, le principe est que les zones de protection forte doivent répondre, doivent être incluses prioritairement dans les AMP. Pourquoi ? Dans les AMP, on a déjà un document de gestion qui est en cours d'élaboration ou qui existe déjà. Donc, c'est la raison pour laquelle on a prioritairement recherché des zones de protection forte dans les secteurs à enjeux. Donc, on a les zones du large qui sont des zones de propositions, bien évidemment. Ce n'est pas l'objet. On dépasse sur la valeur globale que vous avez les 3 % qu'on a imaginés. Donc, c'est un secteur qui couvre les enjeux de mammifères marins, les récifs profonds et les espaces marins vulnérables. Et, zone côtière plus proche, on va dire, on a le plateau de Rochebonne qui a déjà fait l'objet de débat avec les pêcheurs. Cette démarche avait déjà été commencée dans le cycle précédent.

Ensuite, la particularité que l'on a également, mais c'est juste à titre d'illustration, en Sud-Atlantique, on a également recherché des secteurs sur lesquels n'existent pas de protection, mais qui font l'objet d'intérêts majeurs, notamment des secteurs de structures rocheuses carbonatées qu'on trouve en face du département des Landes. Je ne m'étendrais pas dessus.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces questions environnementales.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup. Et, je pense que l'on va passer la parole aux DREAL, si je m'abuse. Je vous inviterai à bien respecter vos temps de parole, pour qu'on ne glisse pas trop sur le timing. Merci beaucoup.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

Bonjour. Hélène MORIN, cheffe de projet éolien en mer à la DREAL Pays de la Loire. On va faire cette présentation avec mon collègue, Jonathan LEMEUNIER de la DREAL SA, Nouvelle-Aquitaine. Ma collègue, Lucie TRULLA, de la DREAL Bretagne ne sera pas présente.

Effectivement, comme ma collègue, Estelle, le rappelait, il y a des diapositives qu'un certain nombre de participants connaissent déjà. Mais, quand même, rappeler les raisons pour lesquelles on veut développer l'éolien en mer. Aujourd'hui, l'énergie en France est à 60 % fossile. Donc, l'objectif est de sortir des énergies fossiles, justement, pour atteindre la neutralité carbone à 2050. Cela passe d'abord par une réduction de 40 % de la consommation d'énergie finale. C'est la stratégie pour y arriver, soit par l'efficacité énergétique, mais aussi par la sobriété qui est un grand levier. Malgré tout ça, il faudra encore produire de l'énergie, notamment de l'énergie renouvelable, et notamment en augmentant la production d'électricité décarbonée, à l'aide de tous les moyens de production qui existent bas carbone. Et, notamment l'éolien en mer. L'objectif est d'arriver à une électricité, une production d'électricité qui représenterait 55 % de l'énergie consommée à 2050.

Pourquoi l'éolien en mer ? Il y a beaucoup d'atouts. C'est une technologie robuste, qui produit des quantités importantes d'électricité à un coût compétitif. Il est aussi faible en émission de gaz à effet de

serre. Donc, il crée également des emplois en France. C'est pourquoi c'est une priorité dans le mix énergétique français, dans l'objectif de 2050, puisqu'il y a des étapes.

Les objectifs sur l'éolien en mer sont de développer, de mettre en service, à 2050, 45 gigawatts. Mais, pour cela, on ne part pas de rien. Il y a déjà 10,4 gigawatts qui sont en développement ou qui sont identifiés sur la France métropolitaine. On parle bien de la France métropolitaine. Donc, doivent s'ajouter à ces 10,4 gigawatts déjà en développement ou identifiés 15,5 gigawatts à l'horizon dix ans, à 2035, et 20 gigawatts supplémentaires d'ici 2050.

Je vais laisser la parole à mon collègue, Jonathan LEMEUNIER, pour vous parler des critères qui ont permis d'élaborer les cartes des zones propices.

M. Jonathan LEMEUNIER, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Bonjour. Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien en mer à la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Pour préciser, l'objectif est de sortir du débat avec un éclairage sur l'établissement de cartographies de zones prioritaires à l'éolien en mer, aux horizons 2035 et 2050, comme l'indiquait ma collègue ; sachant que ces deux objectifs nationaux en 2035 et 2050 ont été déclinés par façade, en puissance et en fourchette. Donc, ces fourchettes, nous vous les affichons sur la diapositive pour les façades Nord Atlantique Manche ouest et pour la façade Sud-Atlantique. Donc, entre 6 et 9,5 gigawatts à l'horizon des dix ans pour la façade NAMO, et entre 2,5 et 5,5 gigawatts à ce même horizon pour la façade SA ; sachant que sont incluses les extensions identifiées. On a une répartition entre les quatre façades de cet objectif national.

Pour aller plus loin dans le débat, nous avons également mis à disposition des cartes de zones propices. Elles sont des outils de discussions et d'aide à la réflexion, pour permettre au public de se prononcer. Ce sont des zones de travail, des macros zones que l'on a construites sur la base de différents critères techniques que je vais préciser, en suivant. Ce ne sont pas des zones de projet. On est sur un support à la discussion. L'objectif ensuite est, sur la base de ces zones propices, que l'on puisse affiner l'analyse, au regard notamment de ce qui aura pu être exprimé, dans le cadre du débat public ; en prenant en compte les autres enjeux et activités existants ; enjeux environnementaux ; enjeux de pêche ; trafic maritime ; paysage, et l'ensemble des enjeux structurants dans cette analyse ; pour aboutir à l'identification de zones prioritaires d'implantation de l'éolien en mer au sein de ces zones propices. Donc, tous ces éléments de croisement entre les zones propices et les autres enjeux et activités sont évidemment abordés, dans le cadre de ce débat.

Je vais vous présenter rapidement les critères techniques qui ont conduit à l'identification des zones propices, tel que nous les mettons au débat. Il y en a cinq.

1. Un premier critère correspond à la profondeur de l'eau, la bathymétrie. Le critère est principalement lié à la capacité à poser un poste électrique en mer. Pour la première cartographie, c'est-à-dire la cartographie à dix ans, sachant qu'on est aujourd'hui contraint par une profondeur maximale d'environ 100 mètres pour poser ce poste ; sachant qu'il n'existe pas encore aujourd'hui de technologie mature de poste électrique flottant. C'est un élément qui a été dimensionnant, bien sûr, dans l'exercice.
2. Autre critère : la navigation maritime, avec la fixation d'une distance de sécurité de 10 milles nautiques entre les zones prioritaires et les couloirs de navigation de type dispositif de séparation de trafic.
3. Également, la distance à la côte, avec une distance minimale à la côte de 15 kilomètres et une priorité donnée au-delà des 12 milles nautiques. C'est une disposition notamment prévue par la loi APER, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables.
4. Autre élément dimensionnant dans le travail de l'élaboration de ces zones propices, c'est les enjeux liés à la défense nationale. Ont été exclues les zones d'activité de la défense nationale,

lorsqu'il a été analysé une incompatibilité avec l'implantation de parcs éoliens en mer, donc d'activité fixe non compatible avec les activités militaires.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Je me permets juste de vous signaler qu'il vous reste peu de temps pour la partie DREAL.

M. Jonathan LEMEUNIER, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Pardon ! Du coup, je finis rapidement.

5. La force du vent est un enjeu où l'on vise des zones avec des vitesses de vent supérieures à 8 mètres par seconde. En dessous, on considère qu'il y aurait un besoin en surface et un nombre d'éoliennes trop important, par rapport à la production.

Enfin, un dernier élément structurant, ces zones propices ont été placées en dehors du périmètre du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Donc, en termes de cartographie, pour les deux façades, NAMO et Sud-Atlantique, pour Sud-Atlantique, en rouge, c'est les zones actuellement décidées : Oléron 1 et son extension. Ensuite, vous avez trois zones : A ; B et C ; sachant que la zone C en jaune correspond à une zone propice proposée à l'horizon 2035, pour de l'éolien posé. La zone B est une zone pour de l'éolien flottant, toujours à l'horizon 2035. Et, la zone A est une zone de travail pour l'horizon 2050 en flottant également.

Je laisse la parole à Hélène pour la carte NAMO.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

On est zoomé sur deux régions. Donc, c'est un petit peu plus compliqué. Je ne sais pas si la plupart des acteurs connaissent les cartes. Effectivement, on ne voit pas très bien. Je ne sais pas si l'on pourrait zoomer sur la partie sud de NAMO.

Pour NAMO, on a deux zones.

1. Une à 2035 que vous voyez en vert, peut-être, tout en bas de la carte. C'est une surface d'environ 800 kilomètres carrés. On pourra faire du posé et du flottant. On n'a pas distingué forcément les technologies. Mais, en tout cas, au regard des bathymétries, les deux technologies seront possibles.
2. Ensuite, une zone plus au large qui est beaucoup plus grande, à 2050. Elle est plus prospective.

Là, si vous voulez avoir les cartes en détail, elles sont sur le site du débat public, si vous voulez aller regarder en détail le détail de ces cartes.

La diapositive suivante, peut-être, pour parler des enjeux interfaçades. Les services de l'État, et notamment les DREAL, mais aussi les DIRM, les gouvernances existantes ont montré qu'il y avait en tout cas, sur les enjeux environnementaux, de toute façon, un pilotage commun. Mais, c'est moins organisé au départ au niveau des DREAL. Mais, on a bien conscience que l'on va faire une coordination d'exercice de planification de l'éolien en mer, à l'échelle de façades, mais aussi d'ailleurs à l'échelle nationale. Donc, il est bien prévu une coordination dans ces zones propices, qui seront adjacentes. On a bien conscience, on l'a montré sur les cartes qu'il y a des zones propices qui se touchent. Même si l'on a une séparation administrative, il y aura bien une prise en compte coordonnée des enjeux, notamment des enjeux environnementaux, puisqu'il y a des études qui sont sorties ; notamment sur les sensibilités environnementales. Donc, c'est des enjeux qui vont être pris en compte dans la suite, dans la définition des zones prioritaires.

Quand le débat va s'arrêter, la concertation va continuer et le travail avec les parties prenantes va continuer. Il y aura également une prise en compte coordonnée des enjeux socioéconomiques, notamment la pêche. Il y a bien cet enjeu. On sait qu'il y a des pratiques de pêche en SA, de pêcheurs des Pays de la Loire, par exemple, et même bretons. Donc, les données seront bien intégrées à ces deux niveaux par les DREAL. Ensuite, il y a aussi des enjeux paysagers partagés, puisque la limite

administrative n'est pas la limite paysagère. On en a tout à fait conscience. Et, notamment, il y a une étude aussi sur les sensibilités paysagères en cours par le même bureau d'études.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Je vous invite à conclure assez rapidement.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

C'est la dernière diapositive. Donc, une étude paysagère sur les sensibilités paysagères qui est faite par le même bureau d'études, pour les deux façades. Et, les méthodologies qui seront utilisées pour les zones prioritaires seront les mêmes. Donc, on aura une prise en compte des enjeux commune.

Enfin, il y aura aussi une concertation avec les parties prenantes qui sera coordonnée entre les deux façades. L'exercice ne se fera pas par entité administrative. J'ai terminé.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup. On va passer à la dernière présentation de la maîtrise d'ouvrage, côté RTE, avec Étienne SERRES. La parole est à vous. Si jamais vous pouviez faire une présentation concise. Merci beaucoup.

M. Étienne SERRES, RTE

J'ai bien compris le message. Bonsoir. J'espère que vous m'entendez. Je suis Étienne SERRES. Je coordonne les débats publics, comme ça a été dit, au niveau de toutes les façades. C'est pour ça que j'interviens aujourd'hui, à l'interfaçade.

Je vais passer assez vite sur les slides que vous avez déjà vues. Juste, pour poser le cadre de ce qu'est un raccordement éolien en mer, en ce qui concerne RTE, ça part d'un poste en mer qui collecte l'énergie produite par les éoliennes. On a ensuite une liaison sous-marine qui est ensouillée en courant continu, une jonction d'atterrissage, une station de conversion qui est installée à proximité d'un poste 400 000 volts existant. Au vu des puissances, on ne peut se raccorder que sur le réseau de grand transport, donc 400 000 volts.

Nous proposons deux paliers techniques, à l'image de ce qui se fait partout en Europe. Il y a deux paliers techniques pour les parcs de forte puissance. Il y a un pilier technique d'environ 1 gigawatt en courant continu, 320 kilovolts. Et, un autre palier technique en 525 kilovolts pour environ 2 gigawatts. Évidemment, les tailles sont différentes. On a une plateforme qui est plus importante en 525 kilovolts, de l'ordre de 20 à 25 000 tonnes, comparé à une plateforme de 10 à 12 000 tonnes ou de 320 kilovolts. Les câbles aussi, les liaisons sont différentes. On voit en 320 kilovolts qu'on a que deux câbles à poser, à ensouiller au fond de l'eau. Et, à poser ensuite en terrestre. Ensuite, on a en 525 trois câbles pour transporter ces 2 gigawatts.

À l'interface des deux zones NAMO et Sud-Atlantique, on a un réseau 400 kilovolts qui est assez éloigné de la côte, puisque les postes les plus proches sont les postes de Cordemais, à côté de Nantes, Preguillac en Gironde, au nord de Bordeaux. Ensuite, on s'éloigne avec le poste de Granzay qui est à environ 150 kilomètres. Après, l'autre poste Distré est à plus de 150 kilomètres du littoral. Donc, on n'a pas énormément de postes d'appui pour raccorder l'éolien off-shore à l'interfaçade.

Comment sont étudiés les renforcements du réseau ? Demain, il y a un webinaire spécial transverse à toutes les façades qui est organisé, pour présenter justement les problématiques de renforcement du réseau. Les études s'effectuent dans le cadre d'un schéma décennal de développement du réseau. C'est un exercice réglementaire que RTE doit faire. Et, le dernier date de 2019. Il donne une vision à dix ans, voire un petit peu plus, de l'évolution du réseau de grand transport. Depuis 2019, les hypothèses ont beaucoup évolué. On a une relance du nucléaire. On a une accélération des renouvelables. Et, on a aussi une réindustrialisation via le développement de zones bas carbone, et la décarbonation de l'industrie. Donc, le réseau est effectivement au cœur de cette transformation. Et, on est en train de consulter actuellement sur les hypothèses que nous prenons comme base, pour les études à mener dans le cadre du schéma décennal. Cette consultation a démarré le 14 mars, et elle se terminera le 30 avril 2024.

Pour ne pas déflorer ce qu'il y aura à l'intérieur du schéma décennal, on peut quand même signaler quelques faits marquants, sur la carte des contraintes qui, pour l'instant, a été mise en consultation sur

la base de certaines hypothèses. On voit que l'on a déjà des contraintes sur le réseau breton. On a des contraintes aussi est/ouest sur le réseau du sud, entre la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et PACA. Et, on a des contraintes nord/sud le long de la façade atlantique. Cela nous a amenés à lancer un projet qui s'appelle le projet Gironde — Loire Atlantique qui correspond à une opportunité de raccordement d'un ou deux parcs éoliens dans cette zone. J'y reviendrai un petit peu après.

Il faut noter que nous priorisons les zones qui vont faire l'objet de développement, de réindustrialisation et de décarbonation qui seront très consommatrices d'électricité, dans un premier temps, pour les premiers raccordements des parcs que nous envisageons jusqu'à 2035. Donc, ces zones sont principalement Fosse-sur-Mer, le Havre, mais aussi la zone de Cordemais à côté de Nantes.

Sur le projet GILAT, on n'est pas aujourd'hui en train de concerter sur ce projet. C'est juste une information. Nous mettons au point un projet qui vise donc à lever les contraintes que je vous ai présentées sur le transparent précédent, les contraintes nord/sud, en reliant le nord de la région bordelaise à la région nantaise, en proposant un renforcement du réseau très haute tension par la mer, à l'horizon 2032/2035. Donc, c'est vraiment un ouvrage qui sert essentiellement pour les transits nord/sud. C'est un renforcement du réseau 400 000 volts. Mais, il offre la possibilité de raccorder, au passage, des parcs que l'on pourra raccorder dessus, afin de les orienter vers le nord ou vers le sud. Il est bien évident que tout ça a besoin de fonctionner ensemble. Donc, les décisions de création de ces parcs doivent être connues de façon synchrone avec le lancement du projet Gironde — Loire-Atlantique.

Un dernier point là-dessus ; les câbles étant dimensionnés pour transporter environ 1,2 gigawatt, les parcs ne pourront pas dépasser cette puissance de raccordement sur ces parcs.

On a beaucoup parlé dans le débat de nos limites techniques pour le poste en mer. Cela a même été évoqué de nouveau par Jonathan LEMEUNIER précédemment. Effectivement, on a une limite technique à 100 mètres de bathymétrie pour les postes en mer de technologie courant continu, essentiellement pour deux raisons.

1. Il n'existe pas de câble très haute tension en courant continu capable d'accompagner les mouvements latéraux et verticaux d'un poste en mer flottant. Ça n'existe tout simplement pas. Ça existe en 130 kilovolts alternatifs, mais pas en courant continu. Donc, on n'a pas cette technologie disponible. Et, on ne la voit pas arriver avant 2040.
2. Et, pour une station de conversion, il y a beaucoup de composants qui sont relativement fragiles, et sur lesquels nous n'avons pas non plus d'information sur leur capacité à tenir des accélérations liées aux mouvements de la plateforme en mer.

On est capable de raccorder un grand nombre de parcs éoliens flottants, avec un poste électrique en mer posé, dans une bathymétrie de 100 mètres. Je vous présenterai une carte tout à l'heure. Pour le reste, il faut attendre un petit peu. On se lance dans des projets de recherche, avec des partenaires sérieux : chantier de l'Atlantique ; Nexans. Donc, chantier de l'Atlantique pour les postes en mer et Nexans pour les câbles, pour justement lever ce verrou le plus rapidement possible.

Enfin, pour alimenter le débat, nous sommes en train d'élaborer une carte qui présente ce que l'on peut couvrir avec une poste en mer jusqu'à 100 mètres de bathymétrie. C'est le vert un peu foncé. Et, on a ajouté une distance de 20 kilomètres qui permettrait de relier la dernière éolienne au poste en mer. Et, qui permet donc d'ouvrir des zones un petit peu plus loin que la zone des 100 mètres de bathymétrie du poste en mer. Donc, on voit que l'on couvre quand même pas mal de zones d'ici 2040, même avec une limitation sur les postes électriques en mer posés. J'ai terminé pour ma part.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup pour cette présentation synthétique. Je vois que le Chat a été quand même particulièrement actif, pendant ces trois présentations. Je vais proposer à ma collègue, Éva, de nous faire une rapide synthèse des principales questions et remarques qui ont émergé dans le Chat.

Mme Éva LECOINTRE, Facilitatrice

Il y a déjà eu pas mal de réponses qui ont été apportées directement dans le Chat. Mais, pour revenir rapidement sur les échanges qui ont été assez riches, il y a une question : pourquoi une telle discontinuité le long de la limite de façade, pour les zones propices au nord de Sud Atlantique et au sud de NAMO ?

Il y a également un rappel des enseignements intermédiaires du débat qui a été publié à un mois de la fin du débat, avec un grand clivage sur l'éolien en mer, et sur l'opportunité de l'objectif du gouvernement de produire 45 gigawatts d'ici 2050.

Également, une personne qui estime que la pêche artisanale est prioritaire à l'éolien en mer, pour l'utilisation de l'espace commun, car elle a « un rôle primordial sur la sécurité alimentaire ».

Il y a également quelqu'un qui regrette la publication tardive des cartes NAMO, pour un débat public équitable. Et, des demandes aussi de mise à disposition de cartes, d'une carte intégrée des deux zones, d'une carte interfaçade et d'une carte globale et lisible sur l'ensemble du golfe de Gascogne et de la Manche. Donc, assez riches les échanges sur le Chat. J'ai essayé de résumer le plus fidèlement possible.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup, Éva. Effectivement, il y a déjà des questions qui ont été apportées dans le Chat. Par ailleurs, on a légèrement glissé sur le timing. Vous pourrez continuer à échanger sur ces enjeux pendant les temps en sous-groupes. Donc, je propose peut-être simplement à la DREAL de répondre aux premières questions, notamment sur l'enjeu de la discontinuité des zones propices entre les deux façades, et la possibilité d'une carte interfaçade qui montrerait les zones sur les deux façades. Je vous laisse répondre.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

La notion de discontinuité, il n'y a pas de discontinuité. C'est l'intégration de tous les enjeux et tous les critères techniques qui ont été présentés qui résulte de ces cartes. Donc, il n'y a pas de discontinuité. Il y a notamment des enjeux de défense qui sont confidentiels. Et, ils conditionnent le fait que les zones ne se suivent pas. Donc, ce n'est pas une discontinuité. C'est une prise en compte des enjeux qui ont été annoncés comme structurants les zones. C'est la première réponse.

Mme Karine BESSES, Déléguée régionale, CPDP

Excusez-moi. Vous pouvez peut-être nous préciser sur cette petite discontinuité l'enjeu sur ce que l'intervenante a appelé une discontinuité. Quel a été l'enjeu pour avoir justement cette petite surface côté NAMO, je pense ? Je ne sais plus le sens. Je n'ai plus la carte sous les yeux.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

On ne peut pas préciser. Même nous, on ne sait pas. On a des enjeux défense qui nous ont été donnés. En fait, les surfaces qui sont prises par les enjeux défense sont cela. Si finalement on prend nos zones, on arrive à dessiner les enjeux défense. C'est à l'inverse ce que l'on peut faire. Donc, il n'y a pas de discontinuité. Il y a notamment cet enjeu qui découpe les zones dans cette zone. Par contre, ce que l'on voit et qui est tout à fait continu, c'est que les zones à 2050 se suivent bien. Les enjeux défense sont moindres. Et, on a des zones qui se touchent à 2050.

Mme Julie DUMONT, Déléguée régionale, CPDP

Donc, ce que vous nous dites — excusez-moi, j'interviens — c'est qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir une carte. Ce que certains internautes attendaient...

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

Je réponds à la première question qui portait sur les raisons d'une discontinuité. C'était ça ma réponse. C'était la réponse à la première question. Après, sur la question des cartes, si, c'est possible. Il y a même une carte nationale qui existe, et qui représente toutes les cartes de zones propices. Après, effectivement, on peut zoomer sur NAMO et SA. Si l'on peut zoomer aussi sur Manche est, mer du Nord et NAMO nord, effectivement, la spécificité de NAMO est qu'on est en interface avec deux autres interfaçades. Donc, effectivement, ça dépend du zoom que l'on veut faire. Mais, il existe bien une carte nationale.

Mme Karine BESSES, Déléguée régionale, CPDP

C'est vrai que ça aurait été bien de l'avoir ce soir.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

Je vois dans la remarque qu'il y a aussi la Manche. Du coup, il faut choisir entre zoomer... Mais...

Mme Karine BESSES, Déléguée régionale, CPDP

Entre SA et NAMO, oui.

Mme Julie DUMONT, Déléguée régionale, CPDP

Ça aurait été bien d'avoir une carte qui fasse la continuité.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

Je peux vous la projeter. Je l'ai.

M. Jonathan LEMEUNIER, DREAL Nouvelle-Aquitaine

On a une carte dans le PowerPoint, avec les deux façades, issue de l'extraction GeoLittoral.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

Elles sont aussi disponibles sur GeoLittoral, pour faire les zooms que l'on souhaite. Si les gens veulent aussi zoomer là où ils ont un intérêt à regarder les zones, c'est justement disponible sur GeoLittoral, pour se positionner là où l'on veut. Mais, autrement, c'est sur le PowerPoint. Il n'y a pas de souhait de ne pas montrer les zones.

Mme Karine BESSES, Déléguée régionale, CPDP

C'était pour la visibilité du public. Effectivement, ce que l'on remarquait tout au long du débat, c'est vrai que c'était compliqué d'avoir la visibilité sur les ZPF, parfois. Là, on l'a eu. C'était intéressant et lors des présentations. Mais, on va passer à la suite. Merci, Valentine de reprendre la main, notamment avec tous les intervenants qui attendent d'intervenir. Merci.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Tout à fait. Merci beaucoup pour ce temps plutôt dédié aux présentations de la maîtrise d'ouvrage. Là, on va passer au deuxième temps de ce webinaire, avec une série d'interventions d'acteurs. On va démarrer par la première intervention de Yannick MOREAU, maire des Sables-d'Olonne, et président de l'Association nationale des élus des littoraux. On avait une petite série d'interventions de cinq minutes chacune environ pour réagir à ce que vous avez entendu des propositions de l'État. Monsieur MOREAU, la parole est à vous.

M. Yannick MOREAU, Maire des Sables-d'Olonne — Président de l'Association nationale des élus des littoraux

Bonsoir à toutes et à tous. Malheureusement, je ne vais pas pouvoir rester avec vous. C'est le sens du message que je viens de poster sur le Chat. Je voulais néanmoins vous remercier pour l'initiative de ce webinaire, parce que ça fait très longtemps que les élus du littoral atlantique souffrent d'un manque de travail interfaçade. Ce débat interfaçade était prometteur et utile. Je regrette, comme je l'ai écrit, qu'une carte ne soit pas produite et présentée, de manière à ne pas saucissonner les projets Aquitaine et les projets NAMO. Je pense que ce sont, en fait, les mêmes zones propices et que ça gagnerait en lisibilité et en transparence que de présenter les hommages dans leur intégrité, y compris lorsqu'ils sont à cheval sur les deux zonages tout à fait administratifs des Comités maritimes de façade. D'autre part, je trouve la présentation de RTE intéressante sur la carte bathymétrique à 100 mètres, avec la possibilité de raccorder 20 kilomètres au-delà des éoliennes qui seraient proches. Et, je suis intéressé par cette carte complémentaire aussi.

Je voulais juste souligner, dans les débats techniques, sur le fait d'avoir une technologie disponible ou pas, pour un poste électrique qui ne serait pas posé, l'un des enjeux d'avenir, puisque ça existe déjà de manière expérimentale au large de la Loire-Atlantique, c'est de pouvoir produire de l'hydrogène vert sur des plateformes flottantes d'éoliennes très éloignées des côtes. L'hiver dernier, malgré les coups de vent et les tempêtes, on a pu produire de l'hydrogène vert au large de la Loire-Atlantique. Et, je pense que c'est une technologie qui pourrait être mature assez rapidement ; et compenser les difficultés et les coûts d'investissements majeurs pour le câblage de parcs éoliens flottants loin des côtes, respectueux des paysages, respectueux des activités vitales des marins pêcheurs, et respectueux de la faune qui

fréquente le littoral. Ce qui est le plus frappant dans la présentation des zones propices, outre leur présentation tardive dans le débat national, c'est qu'on ait choisi comme zones propices les zones où il y a le plus de contraintes et le plus de difficultés. C'est là où il y a le plus d'oiseaux. C'est là où il y a le plus de pêche. C'est là où il y a le plus de proximité avec le linéaire côtier littoral et touristique. Donc, finalement, c'est là où l'on a le plus de difficultés qu'on établit des zones propices. Donc, le débat est utile pour éclairer l'enjeu, et pour que le maître d'ouvrage, l'État, se ressaisisse et n'aille pas installer des projets — non pas des zones propices, mais des projets, des zones prioritaires — là où il y a le plus d'enjeux, là où il y a le plus d'oiseaux, là où il y a le plus de pêche, et là où il y a le plus de difficultés, pour les populations littorales à accepter la défiguration de leur paysage.

Merci de m'avoir écouté. Je suis vraiment désolé de devoir vous quitter. J'aurais bien aimé pouvoir continuer. Mais, je ne le peux pas. Bonne soirée à vous.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup, en tout cas, de vous être connecté ce soir et pour votre intervention, Monsieur MOREAU. On va passer à la présentation suivante, aux interventions suivantes. On a trois comités des pêches de différents départements. Donc, le Comité des pêches de Nouvelle-Aquitaine puis de Pays de la Loire, puis de Charente-Maritime. Ils vont nous partager leur point de vue en tant que pêcheur sur les enjeux du débat. On va commencer par monsieur LALANDE, vice-président du Comité des pêches de Nouvelle-Aquitaine. Il n'y a pas de présentation pour monsieur LALANDE. Est-ce que monsieur LALANDE est bien connecté parmi nous ? Sinon, Magali LASSERRE, du Comité des pêches. Non. On va passer au Comité des pêches de Pays de la Loire, monsieur José JOUNEAU. Super ! La parole est à vous. Vous nous avez envoyé quelques supports. N'hésitez pas à nous dire de la même manière « slide suivante », si nécessaire.

M. José JOUNEAU, Président du Comité des pêches de Pays de la Loire

Bonsoir à toutes et à tous. Une petite précision. On va parler pour NAMO. NAMO, il y a Bretagne et Pays de Loire. Pays de Loire, c'est Vendée et Loire-Atlantique. Ça va être très rapide. C'est juste une carte d'activité des activités NAMO, justement, sur la façade du golfe de Gascogne. Administrativement, on le sait, il y a deux façades. Donc, c'est peut-être plus facile pour se partager les parts de gigas. Mais, ça n'empêche pas que nos activités s'étendent. Et, quand on voit la limite administrative justement de NAMO et SA, on s'aperçoit que très largement les pêcheurs bretons et ligériens pêchent en zone Aquitaine. C'est vrai aussi pour les Aquitains qui remontent très largement dans nos zones. Les activités de pêche sont des zones mobiles. Donc, vous comprendrez que lorsqu'on voit aujourd'hui la situation des uns et des autres, par rapport à ces activités, certes, c'est l'année 2020 qui est représentée. Mais, il n'y a rien de différent à 2022 et 2023. J'entends depuis le départ que les gens veulent avoir une carte de situation. Voilà une carte des activités de la pêche dans le golfe de Gascogne.

À propos des zones propices, elles ne considèrent absolument pas les enjeux de la pêche maritime. Pour nous, philosophiquement, il y a quelque chose d'inconcevable, d'inacceptable. Nous demandons à l'État de donner les moyens de ses ambitions. C'est bien beau de dire qu'on veut dire 45 gigawatts pour 2050. Le paradoxe, c'est qu'on nous propose à mi-temps à 2035, avec derrière quand même une éventualité de 2050. Est-ce qu'on peut avoir le luxe aujourd'hui de choisir 2035, 2050, suivant les différentes évolutions technologiques ? Je vois déjà, depuis l'ouverture du débat public... Je ne sais pas si c'est bizarre ou si c'est le fait de débattre de cette chose. Sur le posé, on a gagné quand même 20 mètres sur les stations de raccordement. Donc, je pense, si l'on prolongeait le débat public d'encore deux mois, on arriverait peut-être avec 20 mètres de plus ; ce qui fait que l'on pourrait avoir des stations à 120 mètres. Cela changerait carrément tout. Ces fameux critères de technologie qui évoluent, mais vraiment très rapidement. On peut avoir confiance dans nos ingénieurs, je pense. Est-ce que l'on peut faire très sincèrement l'impasse et ne pas envisager l'évolution de ces critères, qui certainement amélioreraient bien sûr la manière de voir des uns et des autres ?

Adopter un calendrier de déploiement à l'adéquation entre maturité technologique et des zones dites acceptables, très sincèrement, si l'on ne tient pas compte de ce qui est aujourd'hui provoqué, a ses limites, je crois qu'on est vraiment rendu aux limites de la provocation, tout du moins par rapport à nos activités.

Et, reconsidérer les ambitions du développement des EMR, on est tout à fait, je pense, en phase là-dessus. Il n'y a même plus de sujet. C'est juste d'entendre, qu'un moment ou à un autre, il va falloir en sortir, et d'arrêter d'opposer les gens systématiquement.

On n'a pas beaucoup parlé des zones de protection forte. C'est quelque chose qui nous intéresse terriblement. Nous demandons qu'elles soient établies selon des principes ou de l'analyse des cas par cas, et proportionnées des enjeux, des objectifs de sites, et non pas par idéologie et par pure vision dogmatique ; sur la base de connaissances et de données robustes. C'est très loin d'être le cas. Et, j'insiste bien sur le fait – la mesure de précaution, très franchement, on en a marre de la subir et de plein fouet ; en considérant les efforts déjà concédés à ce titre des politiques environnementales. S'il y a quelqu'un autour des différentes caméras aujourd'hui qui peut dire que la pêche, depuis dix ans, douze ans maintenant, fait d'énormes efforts pour justement appliquer les mesures dites environnementales, qu'il s'identifie. On pourrait certainement débattre. Merci à toutes et à tous.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup pour votre intervention. La parole est aussi à un représentant d'un comité des pêches. Pour la Charente-Maritime, monsieur Philippe MICHAUD. La parole est à vous.

M. Philippe MICHAUD, Président du Comité des pêches de Charente-Maritime

Bonjour à tous. Bonsoir. Je n'aurais pas une ligne bien différente de celle de José JOUPEAU. Par contre, pour la Charente-Maritime, ce qui nous paraît déjà essentiel, par rapport aux ambitions de l'État, c'est de reconditionner, de revoir leur planification des EMR telle qu'il l'imagine au large de la Charente-Maritime, parce que c'est beaucoup trop pour la Charente-Maritime. C'est des secteurs qui sont essentiels pour nous, essentiels pour la survie des marins, de tout le tissu socioéconomique de la Charente-Maritime. On ne peut pas se permettre d'avoir, même si c'est 2035 ou 2050, autant de parcs éoliens concentrés chez nous. Comme l'a dit José, si le débat public s'éternise un petit peu au niveau de la bathymétrie, on pourra aller plus loin. Mais, si le débat s'éternise un petit peu aussi, on pourra peut-être décaler avec des éoliennes plus performantes qui auront besoin de moins de vent. Il paraît qu'il n'y a que du vent chez nous, ça va être compliqué d'allier pêche et éolien.

Et, l'enjeu considérable aussi, au-delà des EMR, c'est les ZPF. Ces ZPF nous font énormément peur, tout simplement parce que le bon état écologique de la mer n'incombe pas qu'à nous, pas qu'aux professionnels de la mer. Je pense, ces derniers temps, que les dernières études ont montré que tous les bassins versants avaient une part majeure dans l'écosystème marin. On pourra mettre toutes les ZPF que l'on veut. On pourra faire tout ce qu'on veut. Tant qu'on n'aura pas traité les bassins versants et la qualité de l'eau, on n'y arrivera pas. On n'y arrivera pas.

Et, ce qui est essentiel, avant de déterminer les zones de conservation, c'est de regarder le bon état écologique, effectivement. Je pense qu'il y a beaucoup de zones qui nous sont proposées, qui relèvent plus de l'appropriation de certaines zones par certaines ONG, pour développer leur propre activité, alors que nous avons quand même une activité essentielle pour nourrir les gens. On va à la mer par passion. On n'y va pas forcément pour en retirer ce qu'elle nous donne. On y va aussi pour nourrir, comme les agriculteurs. Tout ce débat public, on en connaît les enjeux. On en connaît l'importance et il faut que ce soit pris au sérieux, au niveau de la pêche. On ne peut pas se permettre de voir la pêche disparaître ; une activité essentielle comme celle-là, tout simplement, par des dogmes.

Maintenant, je ne sais pas quoi vous dire de plus. Je peux vous dire qu'on prend ça très au sérieux. Et, on avancera tous les arguments et tout ce qu'on peut avancer, pour faire survivre la pêche artisanale et toutes les pêches de toute façon. Pour moi, il n'y a qu'une seule pêche. Le clivage entre industriel et artisanal, dans notre golfe de Gascogne, il n'y en a pas. Il y a des pêcheurs. Il y a des pêcheurs qui vont à la mer pour nourrir les Français et les Européens.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup, Monsieur MICHAUD, pour ce témoignage. Est-ce que monsieur LALANDE ou quelqu'un du Comité des pêches de Nouvelle-Aquitaine souhaite prendre la parole, pour compléter ces témoignages de pêcheurs, sur d'autres territoires ?

Mme Magali LASSERRE, Comité des pêches de Nouvelle-Aquitaine

Bonjour. Excusez-moi. C'est Magali LASSERRE. Effectivement, monsieur LALANDE est occupé, par ailleurs. Si vous voulez, je peux intervenir, mais très rapidement parce que je ne l'avais pas prévu. Vous me proposez d'allumer ma vidéo, mais ce n'est pas possible. Je vais décliner l'invitation. Désolée. Je voulais juste ajouter à ce qui a déjà été dit par les élus des autres comités. Effectivement, nous, en tant qu'activité de pêche, sommes dépendants du bon état écologique du milieu. On est aussi dépendant de l'accès à ce milieu. Donc, on est finalement une filière à la croisée de tous les enjeux de planification maritime. Et, cet espace maritime qui est accessible aux activités de pêche est déjà limité. Il est déjà contraint. On constate actuellement que la concurrence spatiale s'intensifie, notamment quand on regarde les superficies qui sont nécessaires au déploiement de l'éolien en mer. Et, potentiellement les restrictions de pêche qui interviendront dans les zones protégées. Donc, ça bouscule un peu notre vision de l'activité. Et, c'est vrai que tous ces enjeux de planification qui affectent l'accessibilité de la ressource ou sa disponibilité, c'est impactant pour la pêche. Du coup, on regarde ça avec un regard qui se dit qu'on doit préparer notre avenir dans cette situation, où finalement les intérêts entre les différents acteurs maritimes peuvent aussi être divergents. Il faut oser le dire. On souhaite bien sûr trouver un équilibre entre les enjeux de souveraineté alimentaire, les enjeux de protection du milieu, les enjeux de souveraineté énergétique. Mais, ne pas oublier que cet équilibre, ce n'est pas parce qu'on cherche un équilibre qu'il ne faut pas aussi donner des priorités. Bien évidemment, notre priorité, c'est nos activités.

Pour conclure, on a fait un petit calcul parce qu'on parle de 30 % de zones protégées et de 3 % de zones de protection forte. À l'échelle de la façade Sud Atlantique, on a regardé ce que ça représentait par rapport à la surface finalement des zones de pêche. Le chiffre est assez parlant, parce que ça recoupe environ 62,5 % des zones de pêche, donc si l'on fait la somme des zones environnementales proposées et des projets de parcs éoliens off-shore. C'est quand même parlant. On est bien loin pour nos activités des 30 %. On voit inévitablement des zones de pêche qui vont se réduire. Comme c'est déjà assez tendu, au regard de la multiplication des usages, c'est vraiment primordial que l'impact socioéconomique de ces projets soit bien évalué, et notamment avant que des décisions puissent être prises. Voilà ce que je pouvais dire rapidement. Je ne sais pas si monsieur LALANDE a pu se connecter. Voilà pour ma part.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup, Madame LASSERRE, pour ce témoignage. On va passer au point de vue du Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime. Vous l'aurez compris. L'idée est de montrer différents points de vue sur les enjeux du débat, avec les différents métiers de la mer concernés. Nous avons entendu le témoignage des pêcheurs. Là, l'idée est d'entendre le témoignage des conchyliculteurs. Est-ce que monsieur MORANDEAU est bien parmi nous ? Si monsieur MORANDEAU n'est pas connecté ou pas encore disponible, on peut passer à monsieur SUIRE, membre de la Commission nationale sur les granulats marins.

M. Frédéric SUIRE, Commission nationale des granulats marins

Bonsoir à tous. J'espère que vous m'entendez bien. Je fais partie de la Commission nationale des granulats marins. C'est l'UNPG, l'Union nationale des producteurs de granulats. C'est une organisation professionnelle qui représente les entreprises qui extraient des granulats, c'est-à-dire du sable, des graviers. C'est principalement des granulats siliceux. Ils servent à alimenter l'industrie du béton, les travaux publics et l'agriculture. Pour connaître un petit peu nos volumes, en France, on extrait environ 7 millions de tonnes de granulats. Ces 7 millions de tonnes de granulats correspondent à peu près à 2 % du besoin en France de granulats. Néanmoins, même si ce n'est que 2 %, sur la façade Sud Atlantique et la façade NAMO, cela correspond à des livraisons qui correspondent entre 35 % dans certains départements et 70 % des besoins que l'on a en matériaux de roches meubles. C'est variable. Vous avez 70 % en Charente-Maritime, 35 % en Loire-Atlantique, 60 % dans le Morbihan, et un petit peu plus autour de Brest.

Ce qui doit être compris, c'est que cette activité que l'on a est corrélée au dynamisme du secteur de la construction. Or, c'est un secteur où finalement, par l'augmentation de la population en zone côtière — c'est quelque chose qui est une forte tendance depuis quelque temps — vous avez un développement important de la construction sur le littoral ; constructions bien sûr de maisons, mais aussi d'infrastructures qui sont associées. Finalement, notre activité est aussi un enjeu de souveraineté et

d'économie locale. L'idée, bien sûr, est de pouvoir disposer de matériaux de construction qui sont nécessaires aux besoins du territoire.

Maintenant que j'ai fait cette petite présentation rapide, pour expliquer ce dont on parle, qu'est-ce que l'on peut dire de notre point de vue, vis-à-vis de la cohabitation avec les EMR ? Ce qui est important pour nous, étant donné que l'on extrait du sable au fond de la mer, sur des concessions qui sont dûment autorisées, l'objectif bien sûr est que cette implantation soit faite en prenant en compte la ressource géologique, c'est-à-dire les endroits où l'on peut s'implanter, afin de ne pas grever, c'est-à-dire de ne pas nous empêcher dans le futur d'une potentielle exploitation, par l'implantation de structures pérennes, mais aussi finalement par les câbles. Même si l'on est à 40 kilomètres ou 20 kilomètres, un moment les câbles quand ils vont être mis, on ne pourra pas aller dans ces secteurs-là. On souhaite aussi, dans l'implantation des EMR, on puisse bien comprendre qu'il est important — ce n'est d'ailleurs pas que nous — qu'on pérennise les routes maritimes actuelles. L'idée, bien sûr, quand on met un parc éolien quelque part, qu'on n'ait pas nos navires ainsi que les navires de commerce qui font des détours importants. Ça a un petit impact sur l'environnement, rien qu'en temps de trajet, mais aussi bien sûr en CO2. À défaut, si c'était le cas, si l'on était sur les routes maritimes actuelles, pourquoi ne pas créer, à ce moment-là, des couloirs de navigation ?

Il faut aussi, c'est un cas qui existe en France, c'est que les EMR ne soient pas implantées de façon à ce qu'on entoure des concessions existantes. Après, il y a des problèmes de sécurité. On demande aussi que l'on fasse attention et prévoir une zone tampon autour de nos concessions. Pourquoi ? Tout simplement parce que nos navires ont besoin de faire des virages. Donc, il ne faut pas être à proximité. C'est évident, mais je préfère bien sûr le redire.

Ce qui est important, vraiment, étant donné que l'on parle de plus en plus du champ éolien éloigné, c'est le positionnement des câbles. Le positionnement de câbles et le raccordement doivent se faire en essayant, là encore, de ne pas trop les imposer sur des secteurs où potentiellement il pourrait y avoir, d'ici quelques années, des concessions ou des extractions potentielles.

C'est vrai que l'on n'a pas trop parlé des ZPF. Pour nous, on identifie le risque d'une ZPF ; tout simplement une contrainte d'une activité. On souhaite, finalement, que notre activité ne soit pas exclue de manière systématique et par principe. Bien sûr, quand je dis ça, je veux bien que tout le monde ait aussi conscience qu'il n'est pas question d'autoriser des concessions sur des secteurs à enjeu majeur. Je vous donne par exemple le récif à Hermelles. Il n'est pas question d'aller dans ces secteurs-là. Par contre...

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Je vous demanderais de ne pas tarder à conclure.

M. Frédéric SUIRE, Commission nationale des granulats marins

Implanter des ZPF, ça doit être fait au cas par cas avec des études complètes et des protocoles validés. Je rejoins peut-être quelque chose qui a été évoqué un peu plus tôt. C'était presque le mot que j'aurais pu utiliser. C'est des études robustes. Si l'on implante sur des secteurs où il y a des contraintes extrêmement fortes, on aimerait bien au moins que l'on soit absolument sûr que tout est extrêmement à enjeu majeur là-dessus.

Finalement, il faut avoir en tête que tout projet — je parle des concessions de granulats marins — quand on est dans une zone Natura 2000 ou autres, on est soumis à étude d'incidence. C'est finalement une sorte d'étude au cas par cas. Donc, ce sont bien nos études d'incidence ou d'impact qui démontrent s'il y a une compatibilité entre mon activité et ces secteurs, qui interdiraient toute implantation.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Je vais vous inviter à conclure assez rapidement, s'il vous plaît, Monsieur SUIRE.

M. Frédéric SUIRE, Commission nationale des granulats marins

J'allais finir, parce que j'allais dire que finalement notre impact sur l'environnement, il ne s'est pas trop parlé ici. Néanmoins, ce que je voulais dire, dans tous les cas, nos études d'impact, où l'on se met, c'est déterminé par des études qui visent évidemment à connaître notre impact sur l'environnement. Et, on fait des suivis règlementaires validés par des protocoles de l'IFREMER. L'IFREMER reçoit nos comptes-

rendus, les commente et nous les fait améliorer, le cas échéant. Voilà ce que j'avais à dire sur mon activité, notre activité et notre implantation sur les façades.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup. On va passer au quatrième type d'intervention. Monsieur MONTEILLET va représenter France Renouvelable pour l'enjeu éolien. De la même manière, je vous demanderais d'être relativement concis. Donc, cinq minutes de présentation. Merci.

M. Antoine MONTEILLET, France Renouvelables

Merci. Bonjour à tous. Antoine MONTEILLET. Je suis délégué régional pour France Renouvelables sur les façades Sud Atlantique et Nord Atlantique Manche ouest. France Renouvelables est une fédération d'entreprises qui travaillent dans des énergies renouvelables, historiquement dans l'éolien. C'est à peu près 350 membres. Déjà, on est très heureux de participer à ce débat. La planification maritime pour le développement de l'éolien est quelque chose qu'on appelle de nos vœux depuis longtemps. C'est vraiment une étape qui nous semble très importante ; d'avoir de la visibilité à la fois dans l'espace et dans le temps aussi, pour développer cette filière. Les chiffres ont été rappelés : 45 gigawatts en 2050 ; 18 gigawatts en 2035. Pour rappel, c'est 25 % de la production électrique d'ici 2050. Donc, c'est un effort à la production nationale qui est très vraiment très important. Donc, c'est à peu près 10 gigawatts qui sont déjà installés ou en cours d'attribution ou de construction. Donc, 35 nouveaux gigawatts à identifier, avec ce qui a été rappelé, avec ces 15 gigawatts à identifier dans les dix ans, et à attribuer surtout pour qu'ils puissent être mis en service le plus rapidement possible. Et, avoir une filière industrielle française pérennisée dans le temps.

Pour contribuer à ce débat public, la filière — c'est disponible sur le site de la mer en débat — a produit des cartes et a essayé de les expliquer. Je vais vous les résumer très brièvement, mais elles sont disponibles, de toute façon, sur le site. Ces cartes sont issues d'un travail déjà très clivant, avec plusieurs scénarios qui ont été faits, en se basant, d'une part, sur l'évitement des zones environnementales, l'éloignement des côtes, la cohabitation avec les usagers, en particulier la pêche le mieux possible. Et, essayer d'avoir un coût de l'électricité le plus bas possible.

Ce travail a été très long parce que l'espace est quand même très contraint. Ça a été rappelé, notamment les contraintes défense qui sont très importantes sur cette façade atlantique. Et, il y a des usages qui ne sont pas cartographiés, notamment ceux de la pêche ; en tout cas, moins cartographiés que d'autres. On a essayé de les prendre en compte en concernant ce travail, et en prenant aussi en considération des enjeux techniques tels que ceux de RTE qui ont été présentés. Et, notamment cette limite aujourd'hui à 100 mètres pour la station électrique. Ce travail nous a amenés à identifier huit nouvelles zones en Nord Atlantique Manche ouest et quatre nouvelles zones en Sud Atlantique. S'additionnant avec les parcs déjà existants, c'est 16 gigawatts pour NAMO pour 2050 et 10 gigawatts en Sud Atlantique, avec une position et une méthodologie qui nous ont imposé de nous mettre en zone économique exclusive. Tous nos projets proposés sont en zone économique exclusive, et avec un équilibre entre l'éolien posé et l'éolien flottant, de manière à pouvoir continuer à développer l'éolien posé. Et, attendre que l'éolien flottant soit le plus mature possible, pour le déployer par la suite.

Par rapport aux cartes qui ont été proposées par l'État, on est plutôt en phase sur la façade Sud Atlantique. On a quelques divergences sur la façade Nord Atlantique, parce que notre proposition a été notamment de se mettre en zone économique exclusive. Et, des contraintes défense qu'on n'a pas forcément tout à fait comprises ; d'où l'intérêt de pouvoir avoir ce type d'échanges aujourd'hui, pour en parler.

Pourquoi nous semble-t-il important d'avoir cet équilibre ? Le scénario présenté et qu'on a retenu s'appelle le scénario équilibre, parce que justement il évite les zones Natura 2000, certaines zones Natura 2000. Il n'y a que 10 % des projets qui sont en zone protégée. Et, il respecte aussi un équilibre pour développer la filière industrielle ; que tous les ports puissent être à proximité des projets.

Pour conclure assez rapidement, la volonté aussi de la filière pour concrétiser cette planification, c'est de pouvoir aussi faire évoluer certaines règles ; certaines règles d'attribution des appels d'offres ; ne plus tout miser sur le prix, mais pouvoir faire vraiment évoluer tout ça. Et, pour conclure et reprendre les propos de Philippe MICHAUD, on prend aussi ça très au sérieux ce travail. Ce n'est pas une volonté de passage en force, comme on a pu le voir sur certains débats. C'est plutôt une volonté de trouver des synergies, notamment avec les professionnels de la pêche. Ça a été rappelé dans le Chat. Il y a

énormément d'efforts qui sont faits par les porteurs de projets, pour que la pêche puisse être possible dans les parcs. Et, ce n'est pas le cas dans tous les pays. Donc, on a vraiment cette volonté de travailler ensemble, de ne pas opposer les filières. Mais, plutôt de trouver des synergies pour que cette planification soit réussie.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup. Du coup, dernière présentation, intervention à deux voix encore une fois pour FNE, avec Christophe LE VISAGE et Marie-Dominique MONBRUN. Vous avez environ cinq minutes pour vous exprimer sur le sujet, et partager le point de vue de FNE sur les enjeux du débat.

M. Christophe LE VISAGE, FNE

Merci. Je vais commencer. Je laisserai ensuite la parole à Marie-Dominique MONBRUN pour compléter.

D'abord, je voudrais préciser que la Fédération France nature environnement est favorable à l'éolien off-shore, ce qui peut choquer, à condition qu'il soit développé en complément de réformes importantes de sobriété. Et, ce n'est pas une contribution potentielle importante à la transition énergétique. Ça devait être dit ; à condition, bien sûr, que ce développement accompagne une nécessaire transition écologique. On l'a déjà précisé. Les deux façades atlantiques — là, une façade atlantique pour nous aussi — ne sont pas en bon état écologique, avant même l'arrivée de l'éolien. C'est du fait du changement climatique, mais aussi, et d'abord du fait des activités humaines. On l'a dit aussi, les activités terrestres, polluantes, comme l'agriculture, l'industrie [*inaudible*]. Mais, aussi des activités maritimes, comme la pêche commerciale, qui est la première pression maritime sur la biodiversité marine, comme l'a bien montré la carte des CRPM.

Ensuite, nous voulons rappeler que le débat aujourd'hui n'est pas juste un débat entre acteurs, qui se disputeraient le contrôle de la mer et de ses ressources. Nous sommes d'ailleurs un peu surpris de nous retrouver dans cette catégorie, comme s'il y avait une erreur d'aiguillage. Bien sûr, nous sommes des acteurs comme les autres. On n'a aucune prétention à être au-dessus des autres, et de nous approprier le moindre mètre carré ni la moindre ressource de cet espace commun. En revanche, le sujet de la protection de l'environnement que nous portons n'est pas un intérêt socioéconomique comme les autres, avec lequel il pourrait être mis en balance. C'est un petit peu le risque ici. Ce n'est pas non plus un dogme. J'ai entendu le mot. L'enjeu de la protection n'est pas le nôtre. C'est celui de tout le monde ici. Il s'agit d'un intérêt général. La charte de l'environnement le précise. Le droit international de la mer le précise aussi d'ailleurs. Les États ont le droit d'exploiter leurs ressources, mais dans le respect de leurs obligations de protéger le milieu marin. Donc, si l'environnement marin n'est pas protégé, ce sont toutes les activités maritimes et marines qui en souffriront à terme, comme elles souffrent déjà du fait de la pression des pollutions actuelles.

J'en viens maintenant au fait. Dans les cartographies produites par l'État, il ne tient, semble-t-il, pas grand compte de l'environnement, à commencer d'ailleurs par les zones qu'il a dessinées lui-même, pour qu'elles fassent l'objet d'une protection renforcée, comme les zones Natura 2000. Il prend en compte, évidemment, les zones très importantes réservées par la défense. Il réserve des zones énormes en Manche autour des routes de navigation. En revanche, il reporte à plus tard — ça a été dit plusieurs fois aujourd'hui — la question de la compatibilité des parcs éoliens avec les zones qu'on aurait retenues, comme si c'était un sujet secondaire que l'on pourrait examiner ultérieurement. À notre avis, c'est stupide. Si l'on veut protéger quelque chose, il faut d'abord commencer par le mettre à l'abri des pressions. C'est stupide et j'ajouterais que c'est aussi un risque juridique sérieux. Le droit européen impose qu'en principe une planification s'appuie sur une évaluation environnementale dite stratégique. Visiblement, elle n'a pas été conduite avant la désignation des zones, puisqu'on ne parle pas d'environnement et qu'on nous promet pour bientôt — depuis un moment déjà — les études environnementales qui permettraient de dire tout ça.

Donc, je termine. La planification sert justement d'abord à éviter dans l'« E » de ERC, à éviter. Cette approche de précaution est appliquée par l'État d'ailleurs sans problème au transport maritime ou à la défense. Il aurait dû aussi et d'abord l'appliquer aux zones de protection, à commencer évidemment par les zones de protection forte, mais aussi à toutes les zones réglementées où l'éolien pourrait constituer, en tout cas à court terme, ne serait-ce que par ignorance, une menace pour la protection. Par exemple, les zones Natura 2000 oiseaux ou les zones Natura 2000 destinées à la protection des habitats halieutiques.

Je conclus. Au bilan, la proposition de l'État de zones propices ne nous satisfait pas, et sur trois points.

1. Les zones proposées sont pour nous très petites devant les surfaces potentiellement disponibles.
2. Elles éliminent sans justification sérieuse de grandes zones. Les parcs pourraient être déplacés, par exemple, plus au large. Ça a été dit ; trop petites et mal placées. On aurait pu éviter que certaines de ces zones recouvrent ou intersectent des zones de protection de l'environnement. On a bien compris qu'elles n'étaient pas en ZPF, mais on a compris que ça ne posait pas de problème qu'elles soient en Natura 2000. Ça nous gêne.
3. Enfin, et c'est peut-être le principal, aucune évaluation environnementale incluant les impacts cumulés n'a été proposée au public, pour appuyer le choix de ces zones qui ont été définies dans une opacité pour nous trop grande.

Il doit nous rester deux minutes, je pense. Je passe la parole à Marie-Dominique MONBRUN pour compléter.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Deux minutes.

Mme Marie-Dominique MONBRUN, FNE

Merci beaucoup. Je n'insisterais pas. C'est juste pour confirmer qu'il manque dans cette planification, en premier lieu, une stratégie de la protection. La protection, ce n'est pas qu'établir sur une carte des zones de protection forte ou tracer les contours des aires marines protégées. C'est à la fois identifier les enjeux de protection. Tous les acteurs le demandent ; que la protection puisse s'appuyer sur des enjeux valablement connus et scientifiquement prouvés. Nous sommes bien d'accord. Et, les zones de protection, qui est un label, doivent s'accompagner d'une gestion adéquate et d'une réglementation adéquate. De la même manière, les aires marines protégées actuelles, pour certaines, doivent être renforcées. Je pense à l'estuaire de la Gironde et toutes les fonctionnalités, notamment par rapport à la reproduction, entre autres, de l'esturgeon.

Enfin, en dehors de ces aires protégées, il est nécessaire d'avoir une réduction des impacts, tous usages confondus. C'est ce qu'a rappelé Christophe LE VISAGE. Donc, la stratégie de production est la clé de voûte de la planification maritime qui n'est pas une simple carte des vocations, ou une carte où l'on met côte à côte ou l'on essaye de tracer les contours de la pêche, de l'éolien, etc. Donc, c'est véritablement une stratégie qu'il faut trouver. Et, j'en profite pour rebondir sur le Chat. Les discussions sur les cartographies sont, je dois dire, un peu usantes, malgré les efforts des uns et des autres. On n'arrive pas à avoir une carte dressée par l'État de la superposition entre les zones protégées actuelles, les zones de protection forte et les zones propices à l'éolien ; les deux façades atlantiques, sur l'ensemble de la façade atlantique, y compris les faisceaux de raccordement potentiel à terre. Les légendes des cartes NAMO qui ont été proposées ne sont pas les mêmes que celles des cartes Sud Atlantique. Et, c'est incompréhensible et usant pour le public. Je pense que si l'on ne passait pas de temps à rechercher les cartes sur le site, mais qu'on les avait sous la main, on pourrait rentrer vraiment dans le fond de la discussion d'une combinaison pertinente des uns et des autres.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup à tous les deux pour votre intervention. On va bientôt passer en sous-groupes. Mais, juste avant ça, je voulais juste me permettre peut-être de proposer à la DREAL, encore une fois, de réagir à cette notion de cartes, parce qu'effectivement il y a eu beaucoup de questions posées dans le Chat à ce sujet, sur cet enjeu de chevauchement des zones propices éolien et zones propices ZPF et AMP. Du coup, avant de passer en sous-groupes, vu que c'est un enjeu assez important, peut-être vous entendre là-dessus ; notamment, est-ce qu'une telle carte existe et serait visualisable ce soir ?

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

Jonathan, est-ce que tu veux répondre ? Autrement, je peux répondre. La première question, initialement — je ne sais pas, sur la première question qui avait été posée par monsieur Yannick MOREAU. C'est juste pour quand même dire que cette carte existe dans le diaporama. Je ne sais pas les raisons pour lesquelles on dit que la carte n'a pas été représentée. Elle existe bien. Effectivement, chaque enjeu, on ne propose pas une carte qui superpose chaque enjeu dans le dossier de maîtrise

d'ouvrage, parce que quand le dossier de maîtrise d'ouvrage est sorti, on a bien répertorié tous ces enjeux. Donc, il y a une carte pour chaque enjeu. Par contre, il reste GeoLittoral. Et, effectivement, c'est possible de représenter l'enjeu que l'on souhaite regarder. Il peut être un usage, l'environnement, la pêche sur GeoLittoral. C'est possible. Mais, effectivement, ça a été une question. Donc, on a préparé dans nos diaporamas, on peut vous montrer. La question était, il me semble, de superposer les zones propices éolien en mer avec les zones de parcs naturels marins. Donc, on a dans notre diaporama, dans les annexes — je ne sais pas si ça peut être présenté.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Oui, on est en train de...

M. Jonathan LEMEUNIER, DREAL Nouvelle-Aquitaine

On peut peut-être, Hélène, préciser qu'il y a GeoLittoral, mais il y a un outil de visualisation qui est également sur le site de la CNDP, dans le cadre du débat public, et qui permet de recouper les différentes couches. Donc, on a quand même un certain nombre de couches, d'enjeux qui y figurent. Et, on peut, par exemple, superposer la couche Natura 2000 ou les parcs naturels marins, comme on l'a fait sur ce qui s'affiche à l'écran ; avec les zones propices à l'éolien. Mais, on peut aussi superposer les couches trafic maritime et un certain nombre d'autres couches. Après, effectivement, il faut jouer avec ces différents supports, pour croiser les enjeux que l'on souhaite croiser assez vite. On ne peut pas non plus superposer l'ensemble des couches parce que ça devient illisible ; d'où le recours à cet outil de visualisation à la fois sur GeoLittoral, mais aussi sur le site de la CNDP.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

Donc, ça peut se faire à la façade que l'on veut. C'est bien un outil, à l'heure actuelle ; ce qui semble le plus pertinent, c'est d'avoir un outil électronique ; effectivement, de ne pas superposer des cartes. En tout cas, on propose dans notre annexe — on peut peut-être revenir à la première qui proposait la superposition des zones propices. D'ailleurs, sur GeoLittoral, il y a aussi des zones de raccordement RTE. Donc, si l'on veut aussi aller regarder spécifiquement des éléments sur les zones de raccordement, c'est possible. On voit la superposition des zones propices avec les parcs naturels marins. Donc, on peut voir que des zones ont été proposées en dehors du parc naturel marin, pour la partie commune SA et NAMO. Et, sur la carte suivante, on peut voir qu'effectivement les zones Natura 2000 n'ont pas été exclues, par principe, au départ, puisque des zones Natura 2000 aussi sont très importantes, notamment au large. Par contre, *de facto*, les études de sensibilisation environnementale qui sont publiées sur le site de la mer en débat d'ailleurs — elles ont été publiées fin mars — vont permettre de regarder par zone les enjeux qui viennent en contradiction avec les objectifs de ces zones Natura 2000. Et, de faire une analyse plus fine. La décision de l'État initiale, ce n'est pas, *de facto*, d'exclure toutes les zones Natura 2000 des zones propices à l'éolien en mer.

M. Jonathan LEMEUNIER, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Juste, peut-être, pour préciser, on l'a indiqué tout à l'heure ; mais, des zones propices, ce sont bien des zones d'entrée au débat, justement pour discuter et mettre à disposition l'information sur les critères techniques de viabilité et de sécurité liés à l'éolien en mer. Ensuite, ça a vocation à être évidemment croisé, et en particulier avec les enjeux environnementaux. Ce sont évidemment des enjeux prioritaires dans le cadre de ce débat, et de la décision ; tout comme les enjeux d'activités et d'usages de la mer.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci pour ces éléments complémentaires. J'ai bien vu qu'une main avait été levée. Mais, on va passer tout de suite au temps de discussion en sous-groupes, où vous allez pouvoir toutes et tous réagir à tout ce que vous avez entendu. Et, notamment sur ces dernières cartes qui vous ont été montrées. On a un petit peu glissé sur notre timing. Donc, on va légèrement réduire...

M. Éric SARTORI, PIEBÎEM

Excusez-moi, je trouve ça insupportable, une fois de plus. Ce débat est totalement déséquilibré.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Monsieur SARTORI, vous pourrez vous exprimer en sous-groupes, si vous voulez. On a déjà pas mal glissé sur le timing. Merci beaucoup. Vous allez tous être envoyés en sous-groupes. On se retrouvera

d'ici quelque temps pour partager les résultats en plénière. Tout va se faire automatiquement. Vous allez être transférés dans les sous-groupes par la régie.

Un temps d'échange en sous-groupes est proposé aux participants du webinaire.

Bon retour à tout le monde. J'espère que tout s'est bien passé dans vos sous-groupes. On va pouvoir partager le résultat de vos échanges. Normalement, vous avez tous plus ou moins réfléchi à des éléments de synthèse à mettre en valeur. Donc, je vais donner la parole aux facilitateurs et facilitatrices de vos sous-groupes, pour restituer la synthèse de vos échanges. Est-ce que Laurine, pour le groupe 1, tu es prête ?

Mme Laurine JOUHANNEAU, Facilitatrice

Oui. Je ne sais pas si l'on m'entend bien. Dans le groupe 1, on avait des représentants du secteur de la pêche, des représentants de LPE, la Ligue de protection des oiseaux, des professionnels de l'éolien. Du coup, on avait un peu une pluralité de points de vue. Dans le groupe 1, il y a eu des discussions un peu d'ordre général sur les activités pour lesquelles on doit donner un accès à la mer ; soit, les pêcheurs ou plutôt des activités énergétiques. Est-ce un bien commun ? De ça, on a eu plusieurs prises de parole sur les activités traditionnelles de pêche qui sont plutôt à protéger, parce qu'elles servent une certaine autonomie alimentaire de la France. Du coup, ce sont des activités essentielles à préserver. Et, un partage aussi de points de vue de pêcheurs qui vivent l'installation d'éolien en mer comme une expropriation, une réduction de leur zone de travail. Il y a ce type d'avis qui s'est exprimé. On a aussi eu des avis sur la nécessité de prendre en compte la biodiversité, dès la planification des zones. Et, des remises en question aussi de l'utilité de développer des programmes aussi ambitieux d'éolien en mer, avec notamment des alternatives qui n'ont peut-être pas forcément été suffisamment discutées. En tout cas, c'est l'avis qui a pu s'exprimer dans le groupe 1. On avait également une question sur la prochaine consultation sur la programmation pluriannuelle de l'énergie. Une participante souhaitait savoir la manière dont les conclusions de ce débat actuel seraient prises en compte par la prochaine révision de la PPE.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup, Laurine, pour cette synthèse. Pour le groupe 2, est-ce qu'Élisa tu es prête aussi à présenter la synthèse des échanges de votre groupe ?

Mme ÉlisA ALAMEDA, Facilitatrice

Oui. Pareil que dans le groupe 1, il y a eu beaucoup d'échanges, concernant la pêche, et notamment une demande de retour d'expérience par rapport à l'activité de pêche dans le parc éolien de Saint-Nazaire. On a pu bénéficier d'un retour d'expérience qui insistait sur l'importance des discussions, et des échanges, et de ne pas couper court au temps de concertations. Les pêcheurs sont très demandeurs de temps d'échanges par rapport à ça, pour concilier les deux activités. C'est un groupe où il y a eu beaucoup de demandes d'information et de questions supplémentaires, portant notamment sur les questions de raccordement et d'optimisation électrique ; avec des questions de l'ordre environnemental. Quel impact de l'installation de câbles haute tension dans les zones protégées ? Et, aussi des questions d'optimisation du réseau. J'essaye de reprendre mes notes, pardon. Un autre questionnement, mais il a été également abordé dans le Chat au début, sur l'éloignement des parcs, par rapport aux contraintes techniques. Est-ce qu'il y a des marges de manœuvre possibles ? Quelles sont les marges de manœuvre possibles ? Et, notamment en prenant en compte la question de l'impact paysager ? Et, enfin, peut-être une recommandation sur la hiérarchisation de zones propices, pour l'implantation de l'éolien, avec les questions de raccordement, d'optimisation électrique. Et, également, une recommandation plutôt sur la forme du débat et les temps qui sont proposés, pour prendre en compte les questions de planification à l'échelle européenne, dans une logique transfrontalière, et pas uniquement transrégionale. J'espère avoir été fidèle à peu près aux échanges.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup, ÉlisA. Et, pour finir, le troisième groupe qui était facilité par Benjamin. Quels ont été les éléments principaux de vos échanges ?

M. Benjamin ARAGONCILLO, Facilitateur

Effectivement, de notre côté, le groupe a échangé notamment sur les besoins d'information pour ce débat, pour pouvoir se positionner. On va dire, une sorte de prospective globale à définir ensemble, autour notamment de la zéro perte. En tout cas, ce qui a été dit : zéro perte nette pour les pêcheurs. Et, un besoin de mesurer les impacts à la fois économiques, environnementaux de ce projet. Donc, il y a des besoins aussi de précisions autour des cartographies, notamment sur la qualité de la cartographie ; peut-être, mettre des gradients sur les zones naturelles, pour identifier les zones naturelles vraiment importantes. Et, celles où il y a un peu moins d'importance environnementale, sans non plus la dénigrer. Il y a des besoins de définir les ZPF, et d'avoir des retours d'expérience de l'économie et de l'environnement qui se sont déroulés autour des anciennes plateformes off-shore. Il y a besoin aussi de connaître, par exemple, les surcoûts d'assurance pour la pêche. Concernant la cartographie, il a été expliqué que des données notamment de géolocalisation pour les bateaux, avec les différentes technologies, ne permettaient pas d'avoir toutes les données. Donc, il faut être alerte là-dessus. Et, aussi un besoin d'information avec la publication des observatoires qui viennent de sortir ; de nouvelles informations à prendre en compte. J'espère que j'ai été fidèle à ce qui a été dit.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci beaucoup, Benjamin. Du coup, il est 20 h 27. On a un peu glissé en termes de timing. Donc, si vous êtes toutes et tous OK avec ça, on va déborder un tout petit peu, pour avoir un dernier temps d'échanges et de réactions, par rapport à ce qui s'est dit en sous-groupes, pour ne pas se quitter là-dessus. Et, que l'on puisse échanger encore quelques minutes sur ces sujets. On va essayer de ne pas non plus trop glisser. On vous propose de s'arrêter à 20 h 45, si c'est OK pour vous. Je vois, Monsieur SARTORI, que vous avez levé la main. Après, on proposera, peut-être, aux intervenants et à la maîtrise d'ouvrage de réagir à certaines questions qui sont remontées des sous-groupes. Monsieur SARTORI.

M. Éric SARTORI, PIEBÎEM

Juste un point rapide sur le retour d'expérience de Saint-Nazaire ; les pêcheurs ont été assez clairs sur un point. Ils ne veulent pas — c'est un non absolu — du doublement du parc. C'est un non absolu aussi au doublement de celui d'Oléron et Yeu. Donc, j'en déduis qu'un peu d'éoliennes, ça peut aller. Mais, beaucoup plus, ça ne le fera pas du tout.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

C'est noté. Merci. Je vois que vous avez levé la main aussi, Monsieur MONNIER. Est-ce que c'était pour réagir par rapport à la synthèse ? Sinon, on va donner la parole à la maîtrise d'ouvrage, pour qu'elle puisse répondre aux différentes questions qui ont été soulevées.

M. Matthieu MONNIER, France Renouvelables

Merci, Madame COUMERT. Effectivement, c'est pour réagir à la synthèse. Merci à monsieur ARAGONCILLO de l'avoir restitué ainsi. Elle est très fidèle ; insister peut-être sur les verrous technologiques réels qui avaient été mentionnés par RTE, notamment la sous-station électrique à 100 mètres de bathymétrie, mais aussi la longueur des câbles interéolienne jusqu'à 20 kilomètres. Ce sont des verrous aujourd'hui que l'industrie ne pourra pas dépasser à horizon de 10 ans. Donc, c'est fondamental de bien les prendre en compte. C'était important aussi de le restituer dans la synthèse, parce qu'on voit bien qu'il y a une superposition des enjeux, notamment au niveau de la pêche et des zones protégées, pour ce qui concerne notamment la façade Sud Atlantique. Donc, c'est vraiment important de le rappeler. Monsieur SERRES l'avait indiqué tout à l'heure, mais je pense que ça doit remonter dans la synthèse. Pour nous, c'est extrêmement critique quant à ce que monsieur SARTORI vient de dire. Effectivement, dans le scénario de la profession, les extensions de parcs n'avaient pas été envisagées, n'ont pas été proposées. Voilà pour moi. Merci beaucoup.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

C'est entendu. Merci, Monsieur MONNIER. Du coup, je propose à la maîtrise d'ouvrage de réagir aux différents points qui ont été remontés. Je ne sais pas qui veut commencer. Il y a déjà eu un volet de questions, peut-être plus pour monsieur SERRES, sur la partie RTE ; notamment l'impact des câbles dans les zones protégées, l'éloignement des parcs, l'optimisation électrique. Je ne sais pas si vous souhaitez commencer.

M. Étienne SERRES, RTE

Oui, je veux bien. Mais, c'est difficile de répondre quand on n'a pas entendu la question. L'optimisation, qu'est-ce que ça veut dire exactement ?

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Je ne sais plus exactement le groupe dans lequel c'était. Sinon, il y avait la question : connaît-on, maîtrise-t-on, mesure-t-on l'impact du raccordement sur les zones marines protégées ? Quelles sont les marges de manœuvre concernant l'éloignement des parcs, avec l'enjeu paysager ?

M. Étienne SERRES, RTE

Je pense que les marges de manœuvre sur l'éloignement, j'en ai parlé lors de ma présentation. Et, ça vient d'être redit par monsieur MONNIER. Donc, on est sur une bathymétrie de 100 mètres, avec un éloignement possible de 20 kilomètres des éoliennes les plus éloignées. Donc, la carte que j'ai projetée, qui sera en ligne, pourra répondre à cette question d'éloignement.

Concernant les impacts, il y a un webinaire demain où les impacts environnementaux seront abordés. Pour vous parler très rapidement, nos câbles en mer sont ensouillés. Donc, on peut pêcher au-dessus. Et, les impacts commencent à être bien connus du fait des parcs existants dans d'autres pays, en plus des nôtres. Donc, il n'y a pas vraiment de gros sujets concernant le raccordement.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci pour ces éléments. Monsieur LEMEUNIER, vous souhaitez réagir également.

M. Jonathan LEMEUNIER, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Oui. Merci. Non, pas sur la partie raccordement, mais sur la partie conciliation entre l'implantation d'éoliennes et les activités de pêche, on a des règles qui sont assez variables d'un État membre à l'autre en Europe. Côté français, l'objectif est bien de favoriser autant que possible la compatibilité des usagers en mer, en particulier la pêche avec la mise en place de parcs éoliens en mer ; évidemment, en tenant compte des limites permises par la sécurité de la navigation maritime telles qu'elles sont définies par le préfet maritime. Du coup, ça se traduit notamment au sein des cahiers des charges, définis dans le cadre des appels d'offres qui contiennent — qui peuvent contenir ; pour [*inaudible*], on ne sait pas encore. Mais, si l'on prend les appels d'offres, les cahiers des charges des appels d'offres récents, il y a des dispositions spécifiques sur la prise en compte des activités de pêche, notamment une évaluation des impacts socioéconomiques du projet sur les activités de pêche. Mais, aussi, ensuite un certain nombre de dispositions qui doivent être travaillées par le lauréat, avec les professionnels de la pêche, sur le séquençage des travaux, sur la manière de concevoir le projet, son design, la manière dont les projets peuvent assurer le maintien dans des conditions acceptables de sécurité, toujours, des activités de pêche. Et, un certain nombre de dispositions liées au dialogue à entretenir et à conserver avec les professionnels de la pêche. Donc, ça fait partie des dispositions et des critères des cahiers des charges. C'est un point, je pense, qui était utile de rappeler sur cette nécessaire conciliation.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci pour ces éléments. Monsieur GOUSSIN, vous représentez également l'État. Vous vouliez apporter des précisions.

M. Vincent GOUSSIN, DGEC

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien ?

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Très bien.

M. Vincent GOUSSIN, DGEC

Je voulais répondre sur le volet de la programmation pluriannuelle de l'énergie. C'était l'une des questions qui sont sorties, un des sujets qui est sorti, dans le cadre des ateliers. Déjà, rappeler que ce débat public porte effectivement sur la planification spatiale maritime et la cartographie de l'éolien en mer. Mais, qu'effectivement, les sujets de l'opportunité et des alternatives à l'éolien en mer ont été très largement évoqués, et ont été rappelés d'ailleurs dans un rapport intermédiaire qui a été publié par la

Commission nationale du débat public. On n'est pas passé à côté des annonces qui ont été faites, notamment par le Premier ministre, reprises par la presse, mi-mars, sur la volonté d'organiser une grande consultation, sous l'égide de la CNDP, justement sur ces questions énergétiques, à la fois sur la programmation pluriannuelle de l'énergie. C'est le document qui permet de tracer un cap en termes de structuration du mix énergétique français, pour les dix ans à venir.

De même pour la stratégie nationale bas carbone qui est le deuxième document, et qui concerne plus la trajectoire française en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais, ce n'est pas la première fois que le public est consulté sur ces sujets énergétiques. Fin 2023, les travaux du gouvernement relatifs à ces stratégies françaises avaient été soumis au public en décembre. Fin 2022, en préparation de la PPE aussi ; et fin 2022, il y avait des événements par région qui avaient été menés sur chaque façade. C'était le grand débat « notre avenir énergétique ». Je crois que la CNDP était garante de ce débat, si je ne fais pas d'erreur. Le public et les acteurs ont été soumis et mobilisés à plusieurs reprises ces dernières années sur ces sujets. Et, bien sûr que les retours qui ont émané ont été pris en compte, et vont continuer à être pris en compte.

Pour rester sur cette PPE, peut-être pour éclairer un peu le calendrier, l'idée, en tout cas l'ambition pour le moment, est une adoption qui se ferait courant 2024, pour une programmation pluriannuelle de l'énergie dresse la trajectoire française en termes de mix énergétique, sur les dix années à venir. Voilà les quelques compléments sur ce sujet de la PPE qui a été abordée.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Tout à fait. Merci d'avoir apporté des éléments de réponse à cette question. J'ai bien vu votre main levée, Madame BOURDON. Est-ce que du côté maîtrise d'ouvrage, DREAL ou DIRM, vous souhaitez ajouter des éléments, en réaction de ce que vous avez entendu, de la restitution des sous-groupes ?

Mme Mireille BOURDON, FNE

Effectivement, je profite de la présence de monsieur GOUSSIN et de son intervention pour l'interpeller. Je souhaite avoir quelques explications sur deux volets, par rapport à la cartographie. Tout d'abord, au niveau de la défense nationale, la zone qui est présentée nous semble particulièrement étendue et nous interroge. Lors d'un échange avec le représentant de la préfecture maritime, il nous a été signalé que ces zones étaient effectivement étendues, qu'elles relevaient du secret ; ce que l'on comprend tout à fait, surtout par les temps qui courent. Mais, qu'elles incluaient aussi un enjeu de pêche. Nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements là-dessus. Le deuxième point que nous souhaiterions aborder, c'est la sécurité du transport maritime. Effectivement a été présentée une zone tampon très importante de 10 milles marins, sans justification particulière concernant des études ou des références réglementaires particulières. Si nous comprenons, dans la partie nord de la façade NAMO, nous avons du mal à avoir une explication sur la partie sud NAMO et sur la façade Aquitaine, alors que dans les autres pays il y a 5 milles marins qui sont exigés. Pour le parc de Saint-Nazaire, sauf erreur de ma part, c'est 2 milles marins simplement. Donc, n'y a-t-il pas là un petit peu un excès de précaution que l'on souhaiterait peut-être voir établir au niveau de l'environnement aussi ? Mais, c'est un petit commentaire personnel que je fais au passage. Merci, au besoin, Monsieur GOUSSIN, des réponses apportées à ces interrogations.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci pour cette intervention, ces questions. Côté maîtrise d'ouvrage, est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. Vincent GOUSSIN, DGEC

Je peux réagir dans un premier temps sur la partie défense, si vous voulez. Sur la partie défense, a été soumise au débat public la carte qui a été proposée par le Secrétariat général de la mer. Elle met en lumière, effectivement, les zones favorables à l'éolien en mer, et celles qui nécessitent une analyse au cas par cas. C'est la carte qui est sur le site de la CNDP et sur le visualiseur GeoLittoral. Effectivement, ces zones sont particulièrement étendues. C'est vrai, au regard du contexte international qui est quand même particulièrement sensible sur ces questions de défense, que les zones relatives à la défense nationale sont particulièrement étendues, particulièrement respectives. Et, évidemment, elles restent confidentielles. Le choix qui a été fait par le SGMER de construire une carte de défense, qui prend en compte des données environnementales — il n'y a pas que des études pêche, il y a également des données environnementales — c'est un choix pour permettre l'affichage, justement, de ces zones où il

n'y a pas de contrainte défense, et ces zones où cela nécessite une analyse au cas par cas ; sans pour autant afficher des zones qui sont confidentielles. C'est un choix qui a été fait par le ministère des Armées et le Secrétariat général de la mer. C'est pour la partie défense.

Peut-être que je peux aussi compléter, par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, sur la carte des zones propices à l'éolien en mer et ces discontinuités, justement, entre les deux façades. Ce n'est pas une discontinuité. Si l'on regarde bien et qu'on zoome bien sur les zones propices à l'éolien en mer entre NAMO et SA, vous pourrez constater que le cran se fait un peu plus au sud. On va dire que c'est plutôt une coïncidence qu'il y ait ce cran au niveau de la frontière administrative. Ce n'est pas une question de manque de cohérence. C'est vraiment une question d'enjeux. Et, vous pouvez comparer cette carte, d'ailleurs, à la carte de défense du Secrétariat général de la mer. Elle permet de voir où sont les zones où il n'y a pas d'enjeux de défense. Voilà sur les éléments sur la défense. Je vois la main d'Hélène MORIN des Pays de la Loire qui est levée. Je ne sais pas si, Hélène, tu veux répondre.

Mme Hélène MORIN, DREAL Pays de la Loire

Pour la navigation maritime, je vais compléter. Dans la construction des cartes de zones propices, effectivement, en sud NAMO, n'ont pas été pris en compte des enjeux de navigation maritime ; puisque les 10 milles nautiques s'appliquent par rapport aux dispositifs de séparation de trafic. Ils n'existent que dans la partie NAMO nord. Donc, effectivement, il n'y a pas de DST dans la partie sud de la façade. Donc, les 10 milles nautiques n'ont pas été appliqués dans cette partie de la façade.

Ensuite, sur les 10 milles nautiques, la question de madame BOURDON a été posée lors de plusieurs réunions. Il y a eu une réponse, notamment de la PREMAR. Il y a bien des études qui existent pour montrer que les 10 milles nautiques sont en tout cas une analyse de risques, par rapport aux risques de collisions des bateaux avec les parcs en mer. Et, notamment du fait des moyens d'intervention disponibles en France et dans les pays voisins d'ailleurs, parce qu'il y a des accords pour intervenir sur un bateau qui dériverait. Vu la densité du trafic au niveau de la Manche, cette étude a montré que 10 milles nautiques étaient nécessaires pour permettre l'intervention des bateaux. Donc, c'est bien renseigné. Et, ce n'est pas quelque chose qui a été pris de manière aléatoire. C'est bien une analyse de la préfecture maritime qui a défini cette valeur, qui ne s'applique pas au sud de la façade NAMO.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci à nouveau pour ces éléments de réponse. Il est 20 h 42. Je vous propose qu'on s'oriente vers la fin de cette réunion, de ce webinaire. Merci à tous d'être restés jusque-là. Je vais passer la parole aux deux déléguées régionales Bretagne et Nouvelle-Aquitaine, Karine BESSES et Julie, pour conclure ce webinaire. Je vous laisse la parole pendant que la régie présente les dernières slides.

Mme Karine BESSES, Déléguée régionale, CPDP

Merci. Merci à tous pour vos interventions, vos questions, vos réflexions. Il me semble que l'on a quand même abordé un certain nombre de sujets importants. Et, d'avoir fait le point sur cette interfaçade. Je rappelle quelques points clés, et laisser vite aussi à ma collègue Julie le faire. Sur cette question qui a quand même émergé tout au long du débat, sur les positionnements des parcs, et notamment la limitation de l'éloignement. On entend bien, monsieur SERRES, sur l'argument des 100 mètres de profondeur. Mais, c'est vrai que c'est quelque chose qui est quand même remis en cause par les élus, par les pêcheurs, par un certain nombre de riverains, d'associations. Des exemples sont donnés aussi, par rapport à l'étranger, d'autres pays. Donc, c'est vrai que c'est quand même, malgré tout, malgré l'argument qu'on a bien entendu, et que vous avez montré, quelque chose qui revient dans le débat.

Et, un autre point aussi important, me semble-t-il, peut-être un consensus entre notamment les pêcheurs et les acteurs de l'environnement, sur l'identification des enjeux de protection. Avant de définir ces zones de protection forte, vraiment l'identification des enjeux de protection, avec des études robustes et reconnues, c'est-à-dire d'abord faire ces études et avoir des études reconnues, avant de définir les zones de protection forte. Et, finalement, des questionnements aussi par rapport au positionnement des éoliennes, sur la question de la prise en compte de l'environnement dans les propositions faites par l'État. Effectivement, cette interrogation là-dessus et ce souhait, peut-être, pour la suite, pour certains, que finalement le positionnement des parcs soit défini par après les ZPF. C'est ce qu'on a entendu en atelier, notamment. Mais, en tout cas, il y a cette question entre l'enjeu environnemental et le positionnement des parcs éoliens. Et, bien sûr, l'enjeu pêche très fort ; et l'implantation des parcs. Il y a toujours cette question de leur éloignement ou pas. Et, notamment dans ce cadre, une demande aussi

des pêcheurs d'études des impacts socioéconomiques soient faites et précisées, par rapport notamment à la profession pêche, mais peut-être au-delà aussi. Voilà un petit peu très rapidement, mais je pense que Julie va compléter.

Encore, un grand merci à tous. À très bientôt. Sur le site, n'hésitez pas à poser vos questions auxquelles on n'aurait pas répondu ce soir. En tout cas, on va aussi transmettre sur le site les questions qu'on estime ne pas avoir reçu de réponse ; et pour lesquelles on n'a pas eu le temps de laisser notamment au maître d'ouvrage de répondre. On les mettra sur le site. Merci à tous. Julie, je te laisse la parole.

Mme Julie DUMONT, Déléguée régionale, CPDP

Oui. Écoutez, simplement pour compléter les propos qui viennent d'être tenus, peut-être de renoter que la fin de ce débat prochain, les cartes sont particulièrement un sujet d'intérêt. On se rend bien compte, à écouter les différents acteurs, que la référence à GeoLittoral, certes, est une bonne chose. Mais, la production de cartes claires sur les croisements d'enjeu est également un enjeu de ce débat. On a vu qu'on ne pouvait pas de discuter de conciliations des usages, sans avoir effectivement des cartes qui croisent bien les usages ; même si parfois ça peut paraître illisible, si l'on met tout sur une même carte. Néanmoins, la carte qui croise les AMP et les zones propices est une carte qui a été réclamée plusieurs fois. On a eu la chance de l'avoir ce soir. Donc, merci à la maîtrise d'ouvrage d'avoir bien voulu produire cette carte. On fera prochainement une publication dans le sud-ouest justement pour refaire un point sur les cartes du débat, et toute cette discussion, je dirais, autour des différentes couches que l'on peut croiser. On a noté les problèmes de technologie entre les différents systèmes d'information géographique, qui rendent difficiles toujours la production de cartes de pêche, la production également de cartes de croisement. Mais, en tout cas, c'est un des sujets phares de cette fin de débat ; tout comme l'information détaillée. Bien que ce débat ait duré assez longtemps et se termine bientôt, on a toujours des demandes de précisions, notamment sur la nature des aires marines protégées. Cela a été redit par Karine, sur les effets cumulés également pour lesquels on manque cruellement de données.

Et, sur la note de cadrage aussi des ZPF, pour bien en comprendre la nature ; document qui éclairera aussi ces échanges, peut-être tardivement. Mais, qui semblent nécessaires dans le cadre d'une prise de décision.

Je ne vais pas être plus longue. Je vais surtout remercier tous ceux qui sont venus ce soir débattre avec nous, en espérant qu'ils auront une fois de plus peut-être progressé dans leurs connaissances et dans les avis ; et les remarques qui ont été formulées. Un grand merci à tout le monde. Un grand merci également à l'équipe d'animation pour qui c'était un programme assez chargé. Mais, l'objectif de cet échange est atteint. Chacun a pu s'exprimer.

Mme Valentine COUMERT, Animatrice

Merci à tout le monde. Bonne soirée.